Sciences Po Bordeaux

Prévenir et traiter les violences sexistes et sexuelles à Sciences Po Bordeaux

Rapport du groupe de travail sur les violences sexistes et sexuelles · Sciences Po Bordeaux

Pour discussion par le Conseil d'Administration le 25 juin 2021

Sommaire

Liste des sigles utilisés **4**
Liste des annexes **5**
Introduction **6**
I. Genèse et contexte du GT VSS 8
I.1. Contexte et fonctionnement 9
I.2. Objet et objectifs du GT VSS 9
I.3. Éléments et conclusions de l'enquête 10
II. Propositions pour la prévention et le traitement des VSS à Sciences Po Bordeaux **21**
II. 1. En matière de scolarité 22
II.2. En matière de prévention des VSS 24
II.3. En matière de mobilité internationale, de stages et d'apprentissage 29
II.4 : En matière de vie associative et de sociabilité étudiante 31
Conclusion **33**
Ressources et liens internet **34**
Annexes **35**

Liste des sigles utilisés[1]

AS.....Association Sportive
BDA.....Bureau des Arts
BDE.....Bureau des Élèves
CACIS.....Centre d'Accueil Consultation Information Sexualité[2]
CPED.....Commission Permanente pour l'Égalité et la Diversité
CGE.....Conférence des Grandes Écoles
CLASCHES.....« Collectif De Lutte Anti-Sexiste contre le Harcèlement Sexuel dans l'Enseignement Supérieur »
Crit.....Critérium inter-IEP
CVE.....Cellule de Veille et d'Écoute
ENT.....Environnement Numérique de Travail
ESR.....Enseignement Supérieur et Recherche
Fédécrit.....Fédération des associations étudiantes organisant le Critérium inter-IEP
IEP.....Institut d'Études Politiques
INED.....Institut National des Études Démographiques
GT VSS.....Groupe de Travail sur les Violences Sexistes et Sexuelles
MESRI.....Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
OVE.....Observatoire de la Vie Étudiante
RI.....Relations Internationales
SPB.....Sciences Po Bordeaux
WEI.....Week-End d'Intégration

---

1 La norme d'écriture inclusive utilisée pour ce rapport est conforme au Manuel d'écriture inclusive, (Haddad, Raphaël, Manuel d'écriture inclusive, Mots Clé, 2016, accessible à https://www.univ-tlse3.fr/medias/fichier/manuel-decriture_1482308453426-pdf)

2 Voir https://cacis-pro.fr/?page_id=850

Liste des annexes

Annexe 1 ..... Communiqué de la Direction de Sciences Po Bordeaux en date du 2 février 2021.

Annexe 2 ..... Liste des membres du groupe de travail sur les Violences sexistes et sexuelles.

Annexe 3 ..... Liste des réunions et auditions du GT VSS.

Annexe 4 ..... Extrait du Livret d'accueil destiné aux étudiants primo-entrants (p. 9) présentation de la Cellule de Veille et d'Écoute (CVE).

Annexe 5 ..... Extrait document réunion mobilité à destination des étudiants partants de 1A (8 avril 2021).

Annexe 6 ..... Extrait de travail sur les conventions : l'exemple de l'Université de Constance.

Annexe 7 ..... Extrait du guide de mobilité élaboré par l'association « Sexprimons-Nous ».

Annexe 8 ..... Proposition pédagogique des intervenantes du CACIS pour les différents publics.

Annexe 9 ..... Extrait du petit guide pour une mobilité épanouie destiné aux étudiants de 2A.

Introduction

Le samedi 23 janvier, une première étudiante (de 3A) a publié son témoignage de viol sur le groupe privé Facebook intitulé « Étudiant.e.s de Sciences Po Bordeaux »[1]. Suite à ce premier témoignage, de très nombreux autres ont été publiés. L'accumulation de témoignages en janvier-février 2021 a suscité une légitime émotion parmi les membres de la communauté de Sciences Po Bordeaux, face à « l'ampleur et à la gravité des faits évoqués » (voir annexe 1 le communiqué de la Direction de Sciences Po Bordeaux en date du 2 février 2021). Des témoignages similaires ont ensuite été relayés par les étudiant·e·s d'autres Instituts d'études politiques, tels que celui de Paris, de Grenoble ou de Toulouse en particulier. Ils ont suscité la désignation par Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation d'une mission de l'Inspection Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche auprès de tous les Instituts d'Études Politiques ainsi que de leurs antennes locales[2].

À la suite de la sollicitation de la Direction de Sciences Po Bordeaux par l'association féministe « Sexprimons-Nous » sur la nécessité de prendre en compte ces violences et la souffrance exprimée par les étudiant·e·s, une réunion a été organisée le 2 février 2021 entre les services de l'IEP et les responsables du bureau de l'association.

La création d'un groupe de travail sur la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (plus loin GT VSS) résulte de cette réunion (voir annexe 1). Le présent rapport restitue les travaux et consultations effectuées par ce groupe entre le mois de février 2021 et la fin du mois de mai 2021. Ce GT VSS a été piloté par Mme Caroline Dufy, chargée de mission à l'égalité femmes-hommes à Sciences Po Bordeaux.

Si ce document n'a pas vocation à proposer un état des lieux des VSS dans le champ de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche établi ailleurs, des éléments statistiques généraux doivent être rappelés. Un constat s'impose : les violences sexistes et sexuelles sont une réalité courante de la vie des étudiant·e·s dans les établissements d'enseignement supérieur, comme le montrent des enquêtes récentes. Selon l'enquête réalisée par l'Institut National des Études Démographiques (INED) auprès des étudiants de quatre universités françaises, près d'un tiers des femmes et un quart des hommes ont déclaré au moins un fait de violence, les hommes déclarant surtout des violences psychologiques, alors que les femmes reportent majoritairement des violences sexistes et sexuelles[3]. D'autres enquêtes plus spécifiques aux VSS produisent des données convergentes[4].

Le constat de l'importance des VSS au sein des établissements d'enseignement supérieur a suscité la formulation d'une politique mise en œuvre par le MESRI. Des dispositifs de prévention et de traitement des VSS ont été mis en place dans les établissements de l'ESRI

1 Ce groupe privé rassemble 4 800 membres à ce jour. Ancien·ne·s et actuel·le·s étudiant·e·s de Sciences Po Bordeaux s'y échangent majoritairement des offres de stage ou partagent les évènements des associations de Sciences Po Bordeaux. L'accès à ce groupe nécessite de faire une demande sur Facebook, demande examinée et acceptée le cas échéant par les membres du BDE.

2 L'audition s'est déroulée à l'IEP de Bordeaux les 12 et 13 avril 2021.

3 Se reporter à https://www.ined.fr/fr/publications/editions/document-travail/violences-subies-etudes-universitaires/

4 Par exemple, l'observatoire étudiant des VSS dans l'enseignement supérieur dans son enquête de 2019 établit à 1/10 la part des étudiantes ayant subi un viol, à 1/10 la part des étudiantes ayant subi des violences sexuelles. (Source : https://observatoire-vss.com/wp-content/uploads/2020/10/Rapport-complet-de-lObservatoire.pdf, p.4).

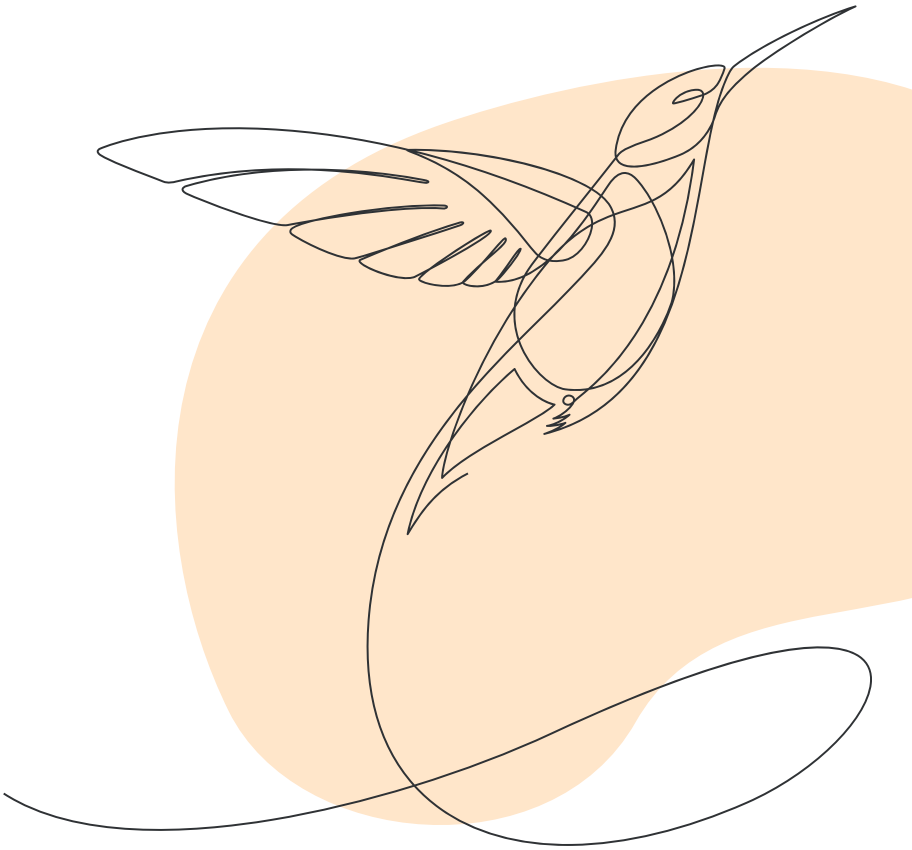

à partir de la rentrée 2018[5], accompagnés de mesures de communication et de formation. Ces dispositifs mis en œuvre à Sciences Po Bordeaux sont mentionnés dans le plan d'égalité professionnelle femme-homme voté par le Conseil d'administration du 10 décembre 2020[6]. Toutefois, la persistance des VSS dans les établissements de l'enseignement supérieur montrent que ces dispositifs doivent être améliorés.

Le rapport et les propositions élaborés par le GT VSS s'inscrivent dans le contexte institutionnel plus spécifique de Sciences Po Bordeaux et sont appuyés sur les recommandations, réflexions et échanges entre les membres de la communauté de Sciences Po Bordeaux.

Ce rapport est constitué de deux parties. Une première partie restitue les conditions de fonctionnement du GT VSS et celles d'élaboration du rapport (I). Une seconde présente les propositions formulées (II). Enfin, le rapport est complété par des documents annexes.

---

5 Pour une description de ces dispositifs, se reporter à la journée d'étude consacrées aux CVE en novembre 2020, accessible à https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154924/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154924/6eme-journee-des-missions-egalite-de-l-esr-la-prise-en-charge-des-violences-sexistes-et-sexuelles-et-des-discriminations-au-sein-de-l-esr.html et https://www.cped-egalite.fr/wp-content/uploads/2020/02/Ressources-et-outils-de-pre%CC%81vention-VSS-2020.pdf
La loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique rend obligatoire la création d'un dispositif de signalement des VSS dans chaque établissement.
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid136418/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid136418/violences-sexistes-et-sexuelles-mise-en-place-d-outils-a-la-disposition-des-etablissements.html

6 Par exemple, l'observatoire étudiant des VSS dans l'enseignement supérieur dans son enquête de 2019 établit à 1/10 la part des étudiantes ayant subi un viol, à 1/10 la part des étudiantes ayant subi des violences sexuelles. (Source : https://observatoire-vss.com/wp-content/uploads/2020/10/Rapport-complet-de-lObservatoire.pdf, p.4).

I. Genèse et contexte du GT VSS

I.1. Contexte et fonctionnement

Les réunions plénières du GT VSS ont été organisées à un rythme d'une par mois environ, selon le calendrier suivant : 11 février, 11 mars, 15 avril, 7 mai, 20 mai et 28 mai 2021 (voir annexe 3).

À l'issue des premières réunions, 4 sous-groupes de travail ont été formés selon les thématiques qui sont apparues comme les plus centrales pour l'établissement. Chaque sous-groupe a eu pour mission de se mettre d'accord sur une liste de propositions prioritaires, en vue d'améliorer la prévention et le traitement des VSS à Sciences Po Bordeaux.

1°) Prise en charge des victimes de VSS ;

2°) Mobilité internationale des étudiant·e·s ;

3°) Formations ;

4°) Enquêtes.

Parallèlement aux réunions plénières, des réunions ont été organisées par les sous-groupes de façon autonome, chaque sous-groupe étant également composé de façon paritaire (4 membres, dont deux étudiantes et deux personnels de l'IEP de Bordeaux).

En outre, des consultations ont été organisées avec les membres élus étudiants du Conseil d'administration (le 7 mai 2021), mais également avec les élus de la Fédération des associations sportives, la FédéCrit 2022 (le 18 mai 2021), en charge de l'organisation du CRIT en mars 2022 à Bordeaux (sous réserve de sa tenue). D'autres propositions et discussions ont également pu émerger des consultations réalisées dans des cadres variés : échanges avec l'Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche, échanges autour de la Conférence Permanente pour l'Égalité et la Diversité (CPED), de la Conférence des Grandes Écoles (CGE), de la lecture de rapports tels que le rapport rédigé à Sciences Po Paris sous la direction de Mme Danièle Hervieu-Léger (mai 2021)[7], d'échanges avec les chargé·e·s de mission à l'égalité femmes-hommes sur le site bordelais, d'échanges menés dans le cadre de la commission égalité des genres à Sciences Po Bordeaux ou encore d'échanges collectés dans le dialogue entre associations au sein de l'établissement. Ce rapport est complété par le plan d'action pour l'égalité professionnelle femme-homme à Sciences Po Bordeaux voté par le Conseil d'administration de Sciences Po Bordeaux le 10 décembre 2020[8].

I.2. Objet et objectifs du GT VSS

L'objectif assigné au groupe de travail sur les violences sexistes et sexuelles (GT VSS) est de formuler à destination du Conseil d'administration du 25 juin 2021 une liste de propositions pour améliorer la prévention et le traitement des VSS par Sciences Po Bordeaux et permettre ainsi de mettre en place un plan de lutte contre les VSS dans les années à venir.

Une précision matérielle s'impose : les travaux du GT VSS ont dû s'inscrire dans un temps restreint. Toutefois, ils ont bénéficié de l'esprit constructif et de l'atmosphère de dialogue dans lesquels se sont déroulés les échanges. Le rapport produit résulte de l'investissement de ses membres, de leur travail fourni en sessions plénières et en sous-groupes, ainsi que des échanges réalisés avec des parties prenantes à Sciences Po Bordeaux.

Le rapport se compose de trois documents principaux :

a) Une **enquête quantitative,** réalisée sur la base des témoignages

7 Voir le rapport final rendu public en mai 2021 à l'adresse suivante : https://www.sciencespo.fr/sites/default/files/sciencespo-rapport-groupe-travail-violences-sexuelles-sexistes-2021-fr.pdf

8 Ce plan comporte une section importante sur les modalités de traitement des VSS dans l'établissement et le bilan de la Cellule de Veille et d'Écoute.

collectés permet de mieux connaître le contexte des VSS révélées sur le compte Facebook des « Étudiants de Sciences Po Bordeaux ». Il permet d'identifier des situations particulières de vulnérabilité, et offre de nombreux enseignements utiles. Au-delà des statistiques générales publiées sur le VSS dans l'ESR[9], ces données permettent de s'interroger sur la spécificité des VSS dans le cadre des écoles, et plus spécifiquement à Sciences Po Bordeaux. Ce travail précieux a été effectué par le sous-groupe enquête ;

b) Ces données permettent d'appuyer une **liste de propositions**. Certaines dispositions parmi ces mesures ont été mises en œuvre dans le courant du 2e semestre 2020-21 et sont présentées comme des actions à poursuivre et à consolider. D'autres propositions ont vocation à être mises en place progressivement. Elles ne sont en aucun cas exhaustives ;

c) Enfin, un **tableau de bord** est associé à ce rapport. Il permet une lecture évolutive et offre un intérêt opérationnel en facilitant la mise en place des propositions ainsi précisées. En dépit du peu de temps imparti à cette mission, il s'agissait d'aller au-delà de formulations générales pour proposer des mesures précises, dans la perspective d'en rendre la mise en œuvre possible à la rentrée universitaire de septembre 2021[10]. Les mesures comportent en particulier les précisions suivantes : évaluation de leur valeur ajoutée potentielle par rapport aux dispositifs existants, précisions sur les spécificités et contraintes anticipés de leur mise en œuvre, précision sur leur statut, leur calendrier et leur public cible, les mesures de communication associées, l'évaluation des coûts afférents, l'identification d'un personnel responsable et éventuellement de prestataires externes associés.

I.3. Éléments et conclusions de l'enquête

Dans le cadre du groupe de travail sur les violences sexistes et sexuelles (GT VSS) et plus particulièrement dans celui du sous-groupe « Enquêtes », la collaboration avec l'association « Sexprimons-Nous » a permis d'analyser des données recueillies par l'association. Ce travail patient avait pour objectif d'obtenir des données chiffrées pour aider le groupe de travail à proposer des pistes d'amélioration ciblées en fonction de problèmes identifiables.

Dans le cadre de cette analyse, nous nous sommes concentrés sur la période allant du 23 janvier au 15 février 2021. Durant cette période, 115 témoignant·e·s ont été identifié·e·s. Parmi les 115 témoignages, 190 faits de VSS ont été identifiés.

9 Pour un exemple récent, se reporter à l'étude publiée par l'INED de 2018, accessible à https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/28685/document_travail_2018_245_violences.de.genre_universite.fr.pdf

10 À cet effet, le vote du Budget rectificatif 2021-1 permet de dégager une enveloppe budgétaire spécifiquement destiné aux financements de ces premières actions.

Tableau 1 : Recodage des témoignages postés entre le 23 janvier et le 15 février 2021

Nombre de témoignant·e·s	**115**
Témoignages identifiés	**190**
Maximum de témoignages identifiés par témoignant·e	**08**

Les témoignages prennent la forme de récits écrits postés sur le groupe Facebook par les témoignant·e·s ou par l'association « Sexprimons-Nous ». Cette analyse s'appuie sur les faits mentionnés dans les témoignages, constituant un échantillon d'analyse. Nous avons identifié différentes catégories afin de coder les informations identifiables dans les témoignages. Nous nous sommes limités aux faits présentés et n'avons donc pas fait d'interprétations sur ce qui n'était pas précisé explicitement.

La manière dont les données ont été produites, leur caractère sensible et la manière dont elles ont été codées invitent à la prudence et empêchent la généralisation des résultats établis par l'analyse. Cependant, ils permettent d'étayer certaines propositions en fonction de ce qui a été décrit. Cette analyse est reproduite par les graphiques ci-après.

Graphique 1 : statut du /de la témoignant·e

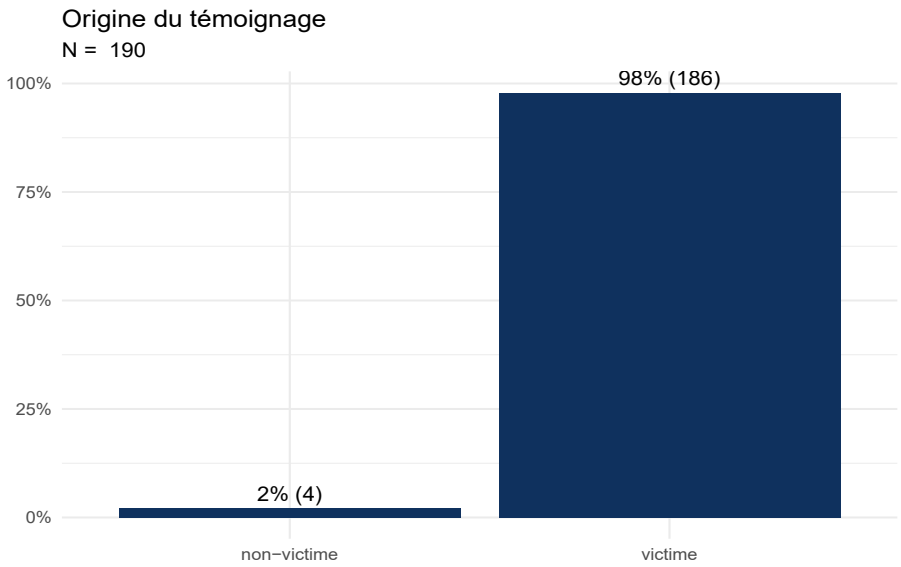

- Précisions : Dans cette analyse, les témoignages dans la catégorie « non-victime » proviennent de témoins et non d'agresseurs. Les témoignages d'agresseurs, très peu nombreux, ont été écartés par le groupe « Enquête » par choix de stratégie d'analyse.

Graphique 2 : identité de genre du /de la témoignant·e

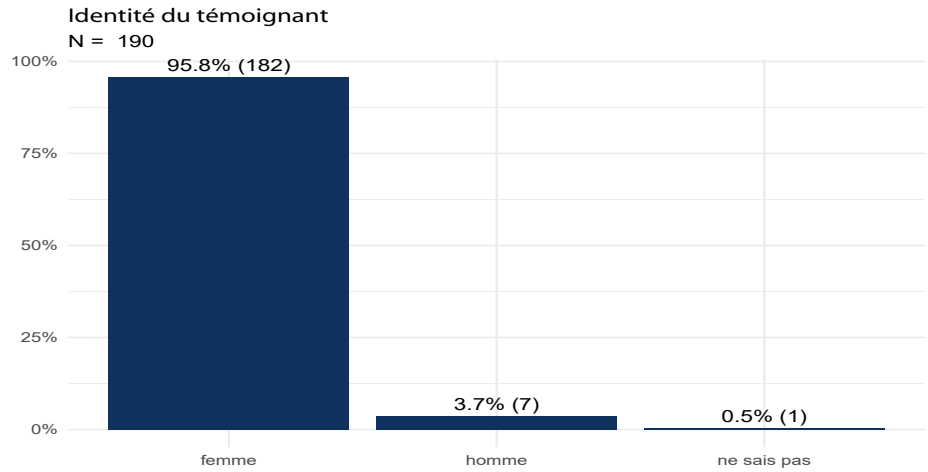

Graphique 3 : statut du /de la témoignant·e du point de vue de la scolarité

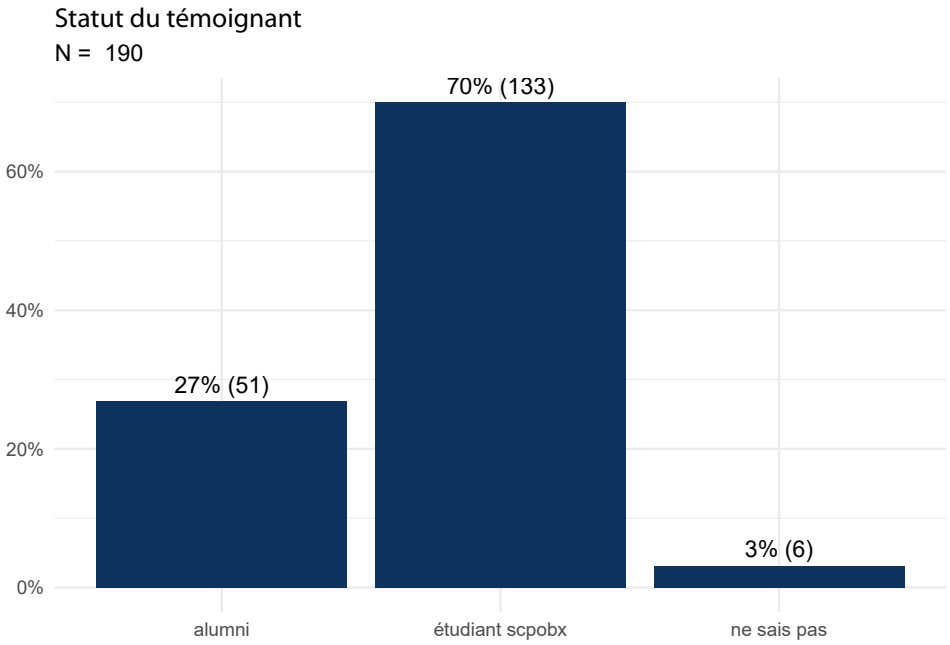

- Précisions statistiques : 70 % des témoignant·e·s étant actuellement étudiant·e·s à Sciences Po Bordeaux.

Ce graphique confirme l'importance et l'urgence des mesures à adopter dans la lutte contre les VSS dans la mesure où les étudiant·e·s en cours de scolarité actuellement sont la catégorie la plus concernée par les témoignages de VSS.

Graphique 4 : identité de genre de l'agresseur

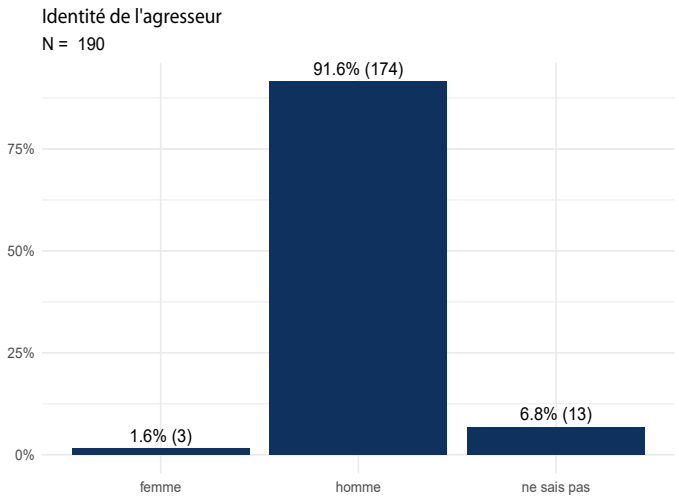

L'ultra majorité des cas relatés concerne des agresseurs hommes (91 %) à l'égard de victimes femmes (plus de 95 % des cas). Cf graphiques 2 et 4**.**

Graphique 5 : statut de l'agresseur en termes de scolarité

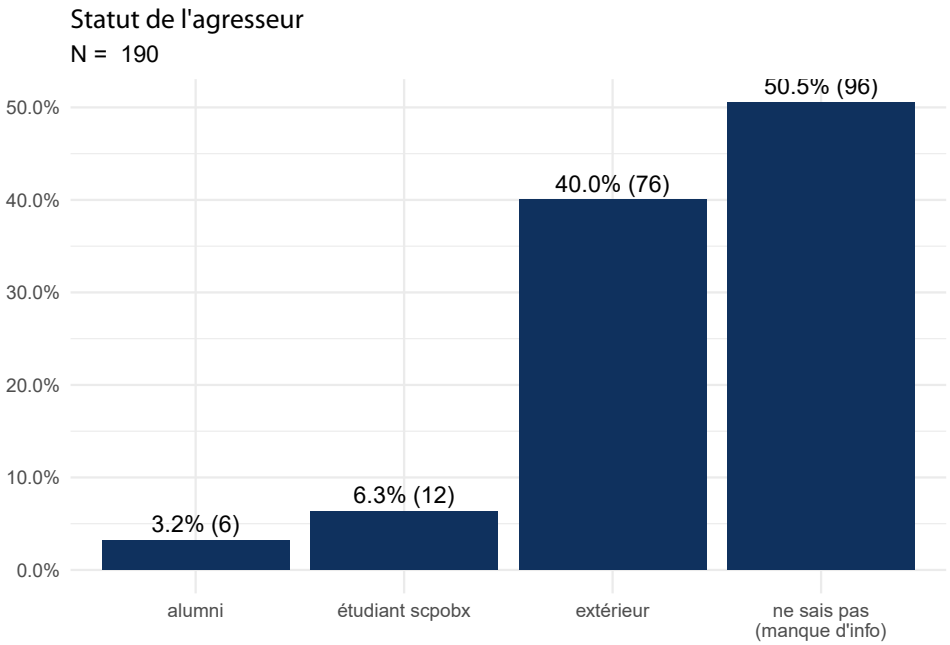

- Précisions : Lorsque le témoignage permet d'identifier que l'agresseur n'est pas un étudiant ou un ancien de SPB, celui-ci est codé comme « extérieur ».
- Lorsque l'information ne permet pas d'identifier le statut de l'agresseur, celui-ci est codé comme « ne sais pas ».

- Dans 40 % des témoignages, l'agresseur est extérieur à l'établissement.
- 6,3 % des témoignages mentionnent un agresseur étudiant à Sciences Po Bordeaux.

Ces données confirment la nécessité de mettre en place des actions internes : la part des étudiants de Sciences Po Bordeaux parmi les agresseurs et identifiés comme tels est de 6 %. La part majoritaire des étudiants non identifiés (50 %) ne permet toutefois pas d'exclure d'emblée des étudiants de Sciences Po Bordeaux. Toutefois, les mesures préconisées ne pourront pas avoir un impact sur le contexte plus large des violences sexistes et sexuelles, dont l'actualité récente a montré qu'elles concernent toutes les sphères de la société.

Graphique 6

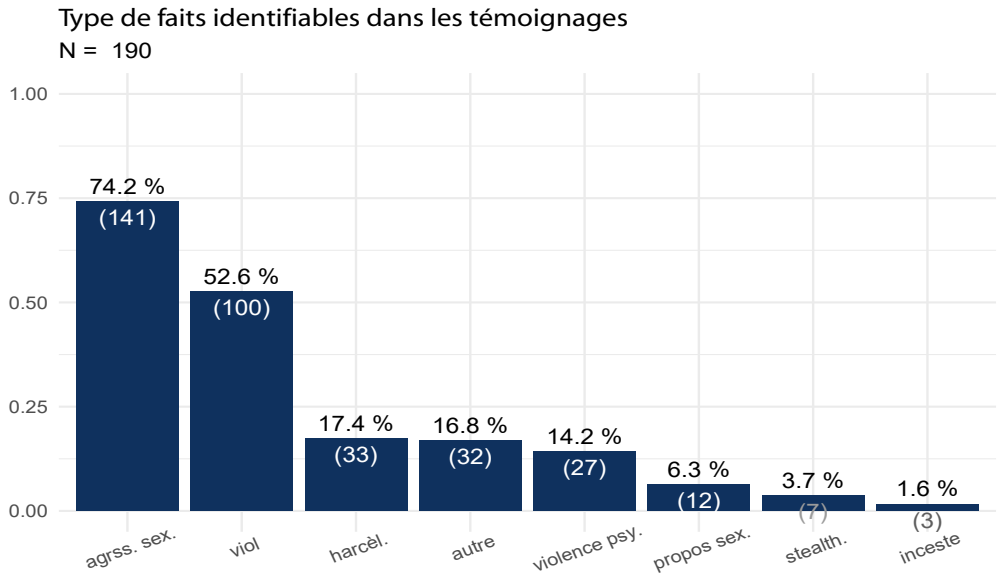

- Précisions : La catégorie « viol » est un sous-ensemble de la catégorie « agression sexuelle ». Dès qu'il y a viol, la case agression sexuelle est cochée également. Ce cumul permet d'expliquer que la somme des catégories excède 100 %.
- La catégorie « autre » contient entre autres les violences physiques.

Ce graphique donne à voir un résultat établi par ailleurs : les VSS prennent de multiples formes et peuvent être cumulatives. On constate que les viols, forme la plus répréhensible pénalement, sont présents dans 52,6 % des témoignages. Ce constat confirme l'importance et l'urgence de sensibiliser les étudiants sur la notion de consentement.

Graphique 7

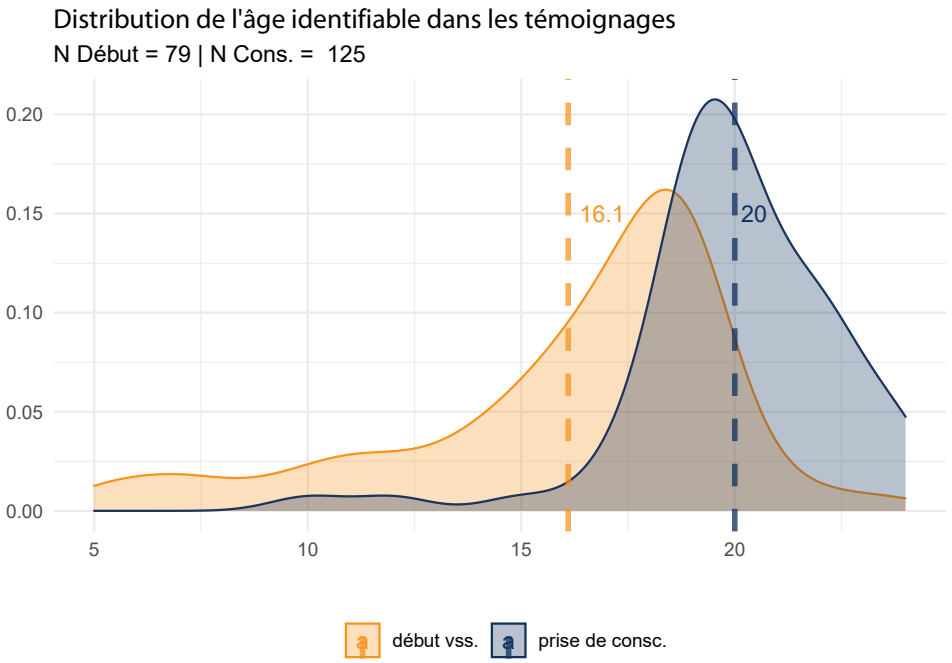

- Précisions : Les données utilisées dans ce graphique sont construites à partir de témoignages dans lesquels le moment de prise de conscience était mentionné ou dans lesquels le début des VSS était mentionné, soit 125 cas sur les 190 étudiés.
- Le moment de prise de conscience des VSS vécues ne semble pas être instantané et intervient plusieurs années après le début des VSS vécues. Dans les témoignages analysés, il semble y avoir un écart de 4 ans entre le moment des faits déclarés et la prise de conscience.
- Dans certains témoignages, les VSS interviennent très précocement dans la vie des victimes.

Ce graphique donne à voir un résultat déjà connu, mais permet d'évaluer l'écart temporel entre les VSS et la prise de conscience. Les données produites mettent l'accent sur une tranche d'âge centrale pour Sciences Po Bordeaux, celle de 19-20 ans, l'âge de la licence qui concerne la majorité des étudiant·e·s de Sciences po Bordeaux, entrés à l'IEP durant leur premier cycle.

Des actions de prévention, ciblées sur la question du consentement pourraient favoriser le raccourcissement de ce délai. En outre, ce graphique illustre aussi l'importance de mettre en place un mécanisme accessible de recueil des témoignages.

Graphique 8 : Année de scolarité de la victime au moment des faits

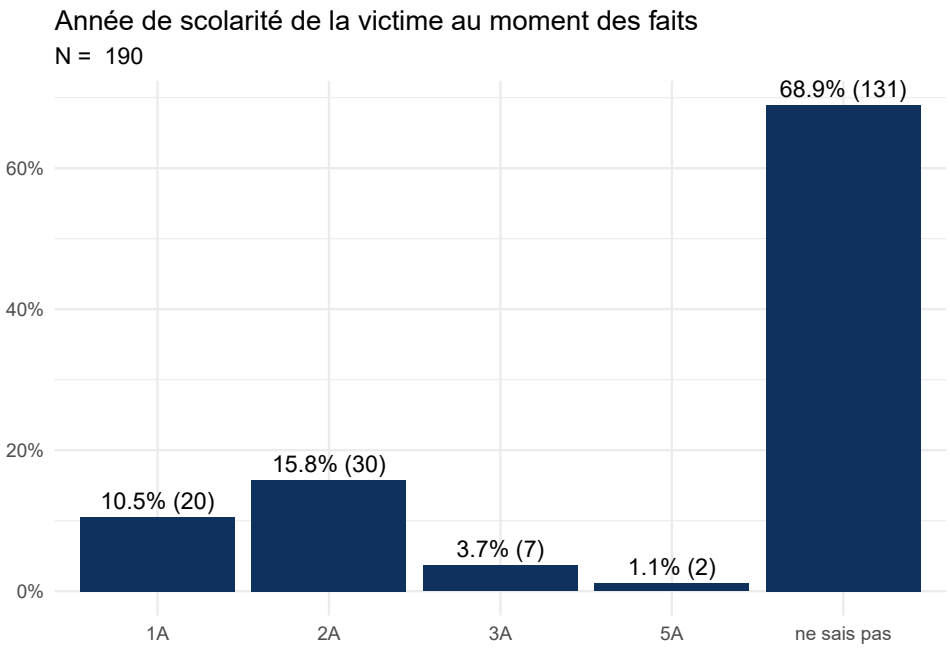

- Précisions : Dans la majorité des témoignages, nous n'avions pas assez d'informations pour déterminer l'année de scolarité au moment des faits déclarés ou ceux-ci se sont déroulés en dehors de la scolarité.

- Dans 26.3 % des témoignages, les faits de VSS se déroulent lors du 1er cycle. Une attention particulière devra être apportée aux étudiant·e·s en 2e année partant en mobilité, mentionnés dans 15.8 % des témoignages.

Le graphique 8 reste peu indicatif sur l'année de scolarité marquée par les VSS, puisque près de 70 % des témoignages ne permettent pas de l'identifier : cette catégorie regroupe les cas pour lesquels les faits de VSS sont intervenus avant la scolarité à Sciences Po Bordeaux et ceux qui ne sont pas identifiés. En revanche, 25 % cumulés des cas de VSS identifiés concernent les étudiants de 1A et de 2A.

Graphique 9 : contexte des VSS

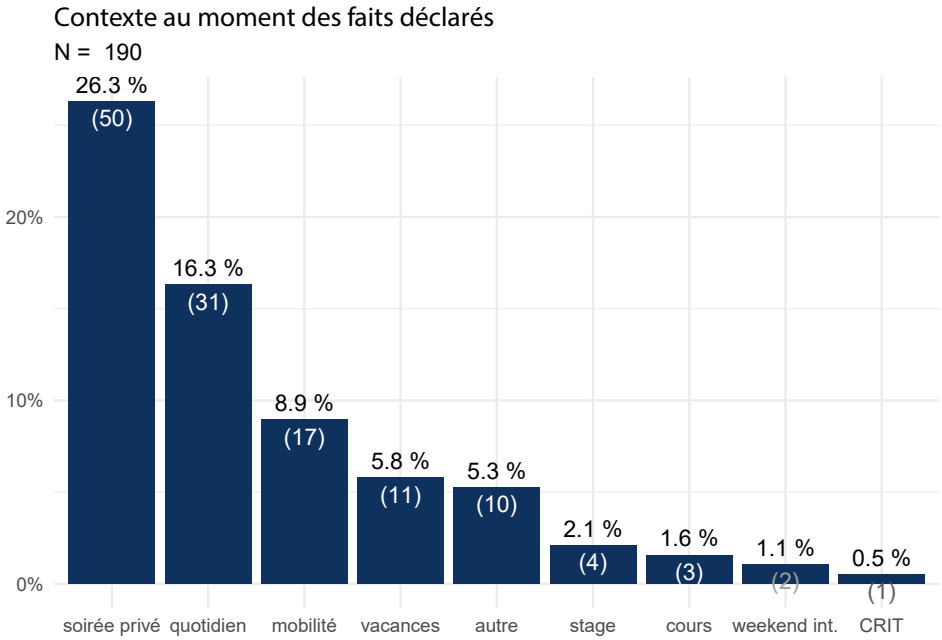

- Précisions : la catégorie « quotidien » ne correspond pas à la fréquence mais au contexte (harcèlement de rue, agression sexuelle dans les transports, dans le cadre conjugal. . .).
- Dans 26,3 % des témoignages, les faits se déroulent au cours de soirées privées, réunissant des étudiant·e·s de Sciences Po Bordeaux mais n'étant pas organisées par l'établissement. Cependant, ces soirées peuvent être organisées par des associations de l'IEP.
- Les pourcentages concernant le Critérium Inter-IEP ou le week-end d'intégration (WEI) sont à analyser avec précaution car, dans le dialogue entre les étudiant·e·s et l'association « Sexprimons-Nous », ces événements semblent poser problème. Cependant, nous ne les avons que très peu explicitement identifiés dans les témoignages.

Ce graphique illustre l'importance des formations et de la sensibilisation générales à mener auprès des étudiant·e·s de Sciences Po Bordeaux car le contexte le plus fréquent d'événements mentionnés (25 %) dans les VSS rapportées concerne les soirées privées. Il paraît important d'aider les étudiant·e·s à anticiper, à réagir ou à intervenir lorsqu'ils sont victimes ou témoins d'actes de VSS. La catégorie mobilité est le troisième contexte mentionné. Elle justifie également une réflexion sur les mesures préventives à adopter dans le cadre de la mobilité internationale. Les stages concernent 2 % des cas mentionnés et doivent faire l'objet de dispositions spécifiques.

Graphique 10 : répercussions identifiables

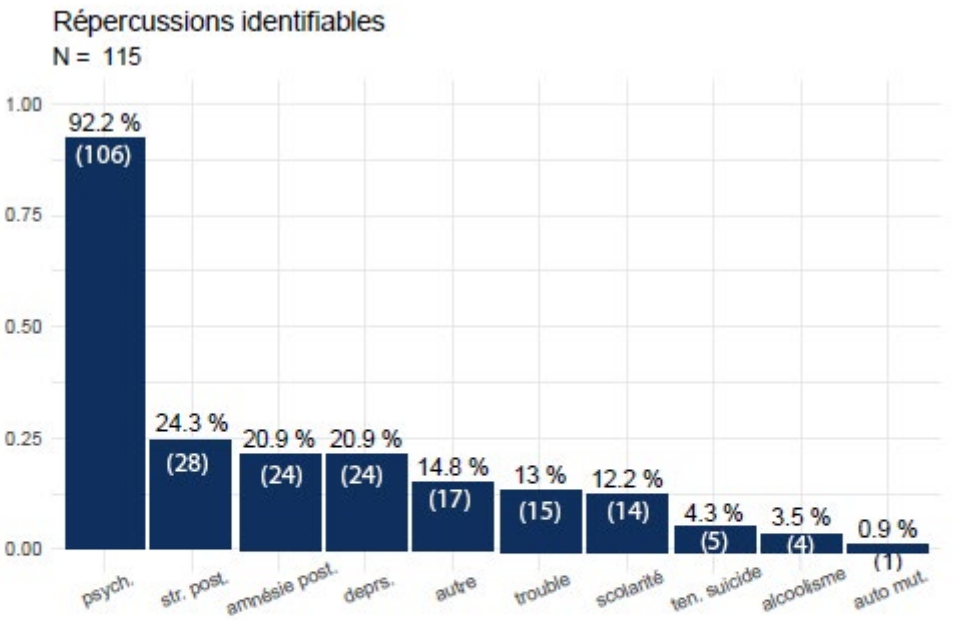

- Dans la catégorie "trouble" se trouvent des répercussions telles que des troubles alimentaires, du sommeil ou sexuels.
- De nombreuses répercussions psychologiques sont identifiables dans les témoignages (92.2%). Ceci illustre l'importance de la sensibilisation aux structures d'accompagnement psychologiques existantes (internes ou externes à l'établissement).
- Ce graphique peut également soutenir l'idée d'aménagement de la scolarité pour les personnes victimes d'incidences psychologiques, de stress post-traumatique, dépression, etc.
- On constate que l'amnésie traumatique représente 20.9% des répercussions identifiables. Cela démontre la nécessaire implication de personnes expertes pour la prise en charge de ces victimes.

Ce graphique confirme les conclusions établies par le rapport de l'INED mentionné plus haut sur les répercussions néfastes des VSS sur la vie des étudiant·e·s. Il permet d'en inférer des conséquences négatives sur la scolarité des étudiant·e·s et implique de la part de l'établissement un suivi spécifique des étudiant·e·s victimes, en particulier en termes de scolarité. Le rapport de l'INED évoque en particulier des changements d'orientation, ou des interruptions d'études[11].

11 https://www.ined.fr/fr/publications/editions/document-travail/violences-subies-etudes-universitaires/

Graphique 11 : actions menées par les victimes

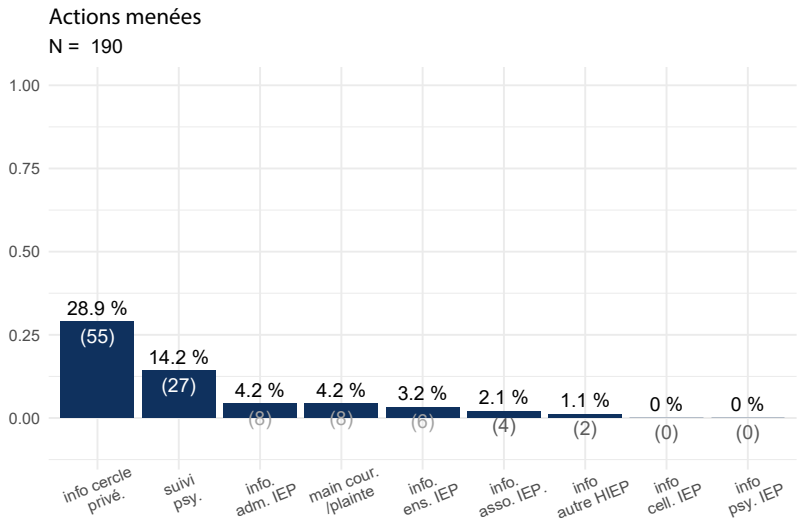

- Précisions : la grande majorité des témoignages ne fait pas état d'actions menées, ou alors il nous a été impossible d'identifier des actions menées.

Le fait que la cellule ou la psychologue de l'IEP n'ait été mentionnées dans aucun des témoignages est alarmant. La cellule existe depuis 2018. Cette faible visibilité implique une réflexion sur les modalités de fonctionnement de la CVE[12].

Graphique 12 : problèmes rencontrés par les victimes

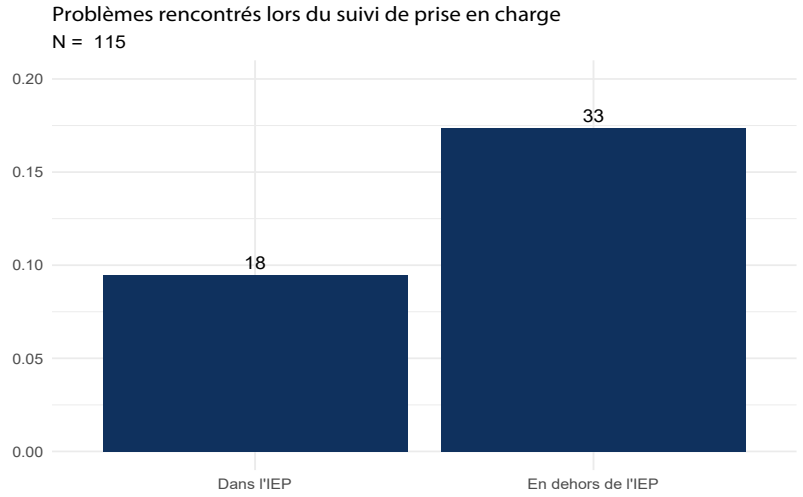

12 Cette faible mobilisation des dispositifs de CVE semble une régularité constatée dans l'autres établissements de l'ESR (enquête INED, https://www.ined.fr/fr/publications/editions/document-travail/violences-subies-etudes-universitaires/ et rapport Sciences Po https://www.sciencespo.fr/sites/default/files/sciencespo-rapport-groupe-travail-violences-sexuelles-sexistes-2021-fr.pdf).

■ Précisions | Verbatim issus des témoignages :

Externes : « Surcharge des structures de suivi psychologique », « culpabilisation des services de secours », « culpabilisation par la police (remarque sur la tenue vestimentaire. . .) », « culpabilisation par les parents », « psychologue incompétent », etc.

Internes : « pas de mesures adéquates prises par l'administration (pas de changement de conférence de méthode) », « infantilisation », « pas d'aménagements d'examens », « pas d'écoute », « mise en doute de la parole », « arrêt de la scolarité », « sentiment d'abandon », « manque de confidentialité (circulation de l'information entre le corps enseignement et le personnel administratif sans l'accord de l'intéressé·e) », etc.

Ce graphique souligne la difficulté dans la prise en charge des VSS. L'accompagnement des victimes dans le cadre de leur scolarité et dans leurs interactions avec les institutions externes s'avère une étape cruciale. Il met également en évidence la nécessaire évolution des structures de prise en charge des VSS.

Graphique 13 : opinions du suivi ou de la prise en charge

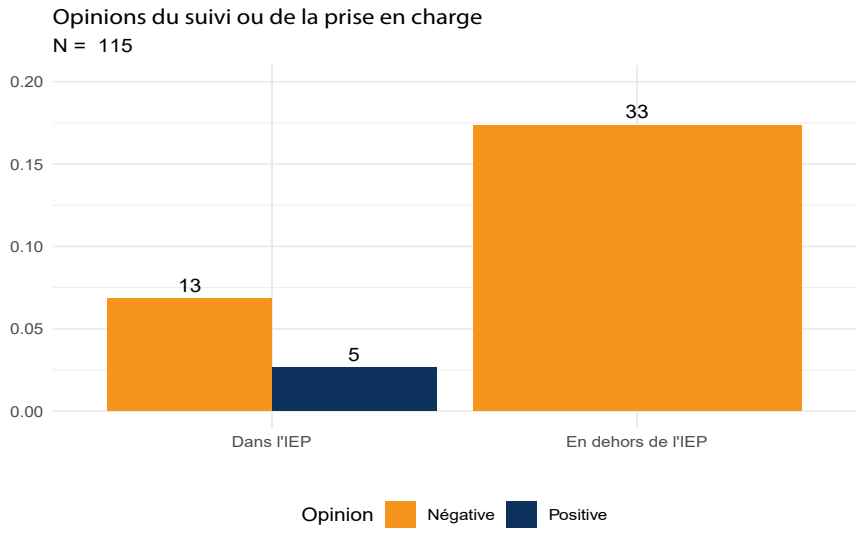

■ Précisions : Prise en charge positive : aide et compréhension de la part des enseignant·e·s sollicité·e·s.

Le traitement des VSS se heurte à des difficultés et à un environnement institutionnel complexe à gérer pour les victimes, dans les cas minoritaires où des démarches sont engagées. Cette situation générale n'exonère pas l'établissement de ses responsabilités. Ce graphique met en évidence la nécessité de l'accompagnement des victimes dans leur démarche.

II. Propositions établies par le GT VSS

Quatre grandes séries d'actions ont été identifiées lors des travaux du GT VSS. Elles font chacune l'objet d'une section.

II.1. En matière de scolarité

II.2. En matière de préventions des VSS

II. 3. En matière de mobilité internationale, stages, apprentissage et formation continue

II.4. En matière de vie associative

II.1. En matière de scolarité

Proposition 1 : Définir une politique spécifique dans le domaine de la lutte contre les VSS.

Cette mesure permettrait d'identifier précisément le cadre dans lequel fonctionne la communauté de Sciences Po Bordeaux, qu'il s'agisse des étudiant·e·s, des personnels, enseignant·e·s ou personnels administratifs, ainsi que des parties prenantes et intervenant·e·s, tels que les enseignant·e·s vacataires, les intervenant·e·s extérieurs, les responsables de stages.

Cette politique explicite viendrait préciser les engagements plus larges définis par les chartes du vivre ensemble et de l'égalité femme-homme[13]. Ces chartes sont des documents essentiels fixant les valeurs générales et principes qui président à la vie dans l'établissement. Toutefois, il semble nécessaire d'expliciter davantage la question spécifique des VSS qui touche les établissements d'enseignement supérieur.

La définition d'une politique d'établissement en matière de VSS permettrait de définir les engagements pris à l'égard de la prévention et du traitement des VSS pour les étudiant·e·s à Sciences Po Bordeaux, qu'il s'agisse des étudiant·e·s primo-entrant·e·s, ou en cours de scolarité, des étudiant·e·s internationaux ou Erasmus.

Cette politique pourrait s'appuyer en particulier sur la prise en compte et reconnaissance du fait que la vie privée a des incidences sur la scolarité des étudiant·e·s et qu'elle doit être prise en compte dans la scolarité[14].

Au-delà, la définition d'une politique spécifique permettrait une mise en cohérence des actions, des moyens, des acteurs engagés dans la lutte et la prévention des VSS, qui impliquent à l'heure actuelle des services transverses, au sein de l'établissement et au niveau du site universitaire (Espace Santé Étudiants notamment).

Proposition 2 : Modifier la charte du « vivre ensemble » qui porte sur toutes les discriminations et la faire signer par les enseignant·e·s et étudiant·e·s à leur entrée dans l'établissement.

La proposition 2 complète la proposition 1. Il s'agirait d'y ajouter une section dédiée aux VSS et leurs définitions juridiques et d'y préciser la politique de lutte contre les VSS de l'établissement. Elle rappellerait donc les principes généraux établis par le droit et préciserait les dispositions propres à Sciences Po Bordeaux. Cette charte permettrait à tout·e étudiant·e et enseignant·e entrant dans l'établissement de prendre connaissance des engagements de l'IEP et de s'y conformer. Il serait souhaitable à terme que cette charte prenne un caractère contraignant et soit opposable à tou·te·s. en étant intégrée au règlement intérieur. La charte pourra faire l'objet d'une présentation lors des réunions de rentrée afin d'insister sur la politique adoptée par l'établissement.

---

13 Pour consulter ces chartes, https://ent.sciencespobordeaux.fr/fr/vie-de-l-etablissement/vivre-ensemble-a-sciences-po-bordeaux.html

14 Des aménagements pourraient être définis parmi plusieurs mesures (galops différés, souplesse des critères d'assiduité).

Proposition 3 : Formaliser une procédure de consultation en amont des délibérations des jurys de validation des années entre la CVE et les services de scolarités.

Cette disposition permettrait de s'assurer de la prise en considération des répercussions des VSS sur la scolarité des victimes. Cela implique le cas échéant de prévoir une présence aux délibérations d'un membre de la CVE.

Proposition 4 : Intégrer dans l'évaluation semestrielle des enseignements d'une section permettant de faire état de propos ou agissements sexistes.

En garantissant l'anonymat des répondant·e·s, cette nouvelle section vise à permettre aux étudiant·e·s de faire part de propos ou agissements sexistes constatés dans le cadre des enseignements. Cette section trouverait sa pertinence si un·e enseignant·e est signalé·e par plusieurs étudiant·e·s, dans plusieurs enseignements. Dans le respect de la présomption d'innocence, un échange pourrait être engagé entre cet·te enseignant·e et la direction. Cette section pourrait aussi rester blanche, permettant aux étudiant·e·s de relayer les informations qu'ils/elles pensent judicieuses.

II.2. En matière de prévention des VSS

Proposition 5 : Produire un rapport VSS annuel.

Il s'agirait de constituer et publier chaque année un rapport sur les VSS, à destination de l'ensemble de la communauté de Sciences Po Bordeaux, étudiant·e·s et personnels. Ce rapport serait réalisé par la chargée de mission à l'égalité femmes-hommes, accompagnée de la Cellule de Veille et d'Écoute de Sciences Po Bordeaux. Il pourrait s'appuyer sur le bilan des VSS dans l'établissement et formuler des propositions d'amélioration des dispositifs mis en œuvre.

Proposition 6 : Créer un bureau « VSS ».

La proposition 6 est convergente avec la proposition 5. Assurant le suivi du plan de lutte contre les VSS, ce bureau pourrait être constitué des membres actuels du groupe de travail sur les VSS. Il serait appréciable qu'un·e spécialiste de la question des VSS (sexologue, psychiatre spécialiste en traumatologie) ainsi que d'autres parties-prenantes soient convié·e·s (Espace Santé Étudiants, étudiant·e·s élu·e·s au CA, représentant·e·s d'associations étudiantes par exemple). Le pilotage de ce « Bureau VSS » serait confié à la chargée de mission à l'égalité femmes-hommes de Sciences Po Bordeaux. Ce Bureau aurait pour vocation la pérennisation des activités commencées par le Groupe de Travail sur les VSS créé en février 2021.

Proposition 7 : Réformer la Cellule de Veille et d'Écoute (CVE).

Il s'agit d'améliorer le fonctionnement, la visibilité et la communication sur le bilan de la CVE de Sciences Po Bordeaux auprès de tou·te·s les étudiant·e·s et personnels de l'établissement. Comme précisé dans le rapport de l'INED mentionné plus haut, les Cellules de Veille et d'Écoute sont au cœur de problématiques complexes : proximité excessive avec les publics pouvant poser des problèmes de confidentialité et risque inverse d'éloignement en cas de mutualisation des structures ou de dépaysement, coordination avec l'environnement externe de traitement des VSS, insuffisance de formation et de professionnalisation, insuffisante visibilité. Les discussions menées au sein de la CPED et de la CED montrent que les établissements universitaires sont pour beaucoup en phase de tâtonnement et d'expérimentation dans la construction des dispositifs de traitement des VSS.

Face à la diversité des problèmes identifiés, cette proposition se décline en 5 axes non exclusifs :

Proposition 7.1 - Hébergement de la CVE : le choix de la mutualisation ou de l'externalisation.

La proposition 7.1 résulte des échanges menés au sein de la CPED, entre chargé·e·s de mission à l'égalité femmes-homme et a été discutée au sein de la commission égalité de genre à Sciences Po Bordeaux. Deux options alternatives se dégagent parmi les dispositifs choisis par les établissements : elles comportent toutes deux

des avantages et des limites qui doivent être appréciés à l'aune de la spécificité des établissements concernés. La mutualisation des structures de traitement des VSS avec des établissements voisins permet d'éviter le risque de perte d'anonymat dû à la trop grande proximité entre les étudiants et les membres de la CVE. Elle comporte toutefois le risque de devoir composer avec des établissements de taille et de nature différente sur le site bordelais, sans régler celui de la professionnalisation. L'externalisation présente l'avantage de respecter l'anonymat et d'assurer la professionnalisation de l'écoute. Toutefois, elle nécessite l'instauration d'une dialogue fondé sur la confiance avec des prestataires externes amenés à intervenir dans la scolarité des étudiant·e·s victimes. Ce choix doit faire l'objet d'un débat élargi au sein de l'établissement.

Proposition 7.2 - Adoption d'une plateforme de dépôt de signalements.

Des dispositifs de plateforme ont été adoptés par plusieurs établissements de l'ESR. Cette mesure comporte plusieurs intérêts. Elle n'est pas exclusive des propositions 7.1 et 7.4. Elle permettrait l'adoption d'un dispositif à géométrie variable en fonction des attentes des témoignant·e·s, tout en préservant l'anonymat des dépôts (attente de témoignage, de suivi psychologique, de dépôt de plainte…). Elle est évolutive dans le temps. Elle permet la mobilisation le cas échéant de personnels spécialisés et de professionnels. Enfin, elle permet un meilleur suivi des témoignages dans le temps.

Proposition 7.3 - Élaboration d'un calendrier systématique de formations spécifiques sur les VSS pour les membres de la CVE.

Cette mesure vise à renforcer la compétence des personnels dans l'accueil, le suivi et l'accompagnement des témoignant·e·s. La CVE comporte des professionnels qualifiés dans l'accueil des témoignages : il s'agit d'une juriste et d'une psychologue. Toutefois ce n'est pas le cas de tous les membres composant la CVE.

Proposition 7.4 - Professionnalisation de la composition de la CVE.

La proposition 7.4 n'est pas exclusive de la proposition 7.3. Elle vise à renforcer la qualité de l'accueil des témoignages et ainsi à conforter la confiance des publics à l'égard de la CVE. Elle pourrait consister à intégrer dans la composition de la CVE un ou plusieurs professionnels chargés du traitement des cas de VSS : médecins, psychiatre, psychologues chargés des VSS, avocats spécialistes des VSS.

Proposition 7.5 - Communication élargie sur son fonctionnement.

La CVE est présentée dans le document d'accueil à destination des étudiant·e·s primo-entrant·e·s et lors des réunions de rentrée. Toutefois, les retours des étudiant·e·s montrent qu'elle n'est pas suffisamment connue d'eux. La page dédiée à la CVE figure en bonne place sur le site de Sciences Po Bordeaux. Il faut préciser que, les

informations à délivrer à la rentrée sont très nombreuses, ce qui pourrait expliquer un effet de saturation auprès des étudiants et une insuffisante visibilité du dispositif (voir **annexe 4**).

Proposition 8 : Améliorer la visibilité et le fonctionnement de la section disciplinaire.

Ce dispositif est encadré par des textes juridiques en cours d'évolution[15], il est par ailleurs insuffisamment connu des étudiant·e·s. Deux orientations majeures sont proposées.

Proposition 8.1 - Améliorer la communication sur l'existence de la section disciplinaire et ses compétences dans le cadre des VSS.

Il n'est pas certain que tous les membres de la communauté de Sciences Po Bordeaux aient déjà consulté la section intitulée « Rappel de la procédure prévue par les différents textes pour la section disciplinaire à l'égard des usagers ». Il est pourtant primordial que toutes les personnes évoluant à Sciences Po Bordeaux aient connaissance des solutions qui s'offrent à elles si elles sont victimes de violences sexistes et sexuelles. La procédure disciplinaire en fait partie puisqu'elle peut être enclenchée indépendamment de la procédure pénale. Dans ce cadre est mis en œuvre l'article 40 du code de procédure pénale impliquant l'obligation pour un fonctionnaire de signaler au procureur de la République « tout crime et délit dont il aura eu connaissance » [16].

Rappeler l'existence des procédures existantes et leur fonctionnement ainsi que les sanctions encourues en cas de violation des règles, permet de rendre visible la politique de « tolérance zéro » de l'établissement en matière de VSS.

Cette mesure passe par la mise en place d'une campagne d'information sur l'encadrement légal des VSS (réseaux sociaux de Sciences Po Bordeaux, ENT, exposition permanente, séances de sensibilisation aux VSS (voir **proposition 10** plus bas), oralement ou sur un document remis à la fin de ces formations) par la CVE, le service communication de Sciences Po Bordeaux ainsi que le service juridique.

Proposition 8.2 - Former les membres de la section disciplinaire à la question des VSS (missions, actions[17]).

L'enquête menée sur les témoignages a mis en lumière le peu de procédures menées à la suite d'une violence, ainsi que la méfiance des étudiant·e·s victimes à l'égard de l'administration de Sciences Po Bordeaux. En ce sens, former les membres de la section disciplinaire à la question des VSS permettrait de rétablir un lien de confiance avec les étudiant·e·s et d'accompagner au mieux les potentielles victimes (par exemple en évitant à tout prix un face-à-face entre victime et agresseur).

---

15 Voir https://www.aefinfo.fr/depeche/611918-reforme-du-cneser-disciplinaire-il-faut-depayser-les-affaires-les-plus-sensibles-frederique-vidal

16 Version en vigueur depuis le 10 mars 2004, Modifié par Loi n°2004-204 du 9 mars 2004 - art. 74 *JORF* 10 mars 2004 : « *Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs* ».

17 Pour plus de détails se reporter à la proposition 10.

Une réflexion sur la procédure disciplinaire est en cours sous l'égide de la CPED et du MESRI, pour respecter le principe d'impartialité des membres des sections disciplinaires. Certaines voix, comme celle de la ministre de l'ESRI, ont proposé de « dépayser les affaires les plus sensibles pour qu'elles ne soient pas jugées au sein de leurs établissements et qu'ainsi tout soupçon de laxisme soit écarté ».

Une réunion d'information et d'échange sera organisée sur l'évolution des sections disciplinaires avec la Présidente du réseau « Jurisup » sur le site bordelais le 2 juillet 2021. Elle réunira les chargé·e·s de mission à l'égalité femmes-hommes, des responsables juridiques, des ressources humaines et des associations féministes des établissements du site bordelais.

Proposition 9 : Constituer un annuaire de professionnel·le·s de santé et d'organismes à contacter pour les personnes victimes ou témoins de VSS.

Cet annuaire recense l'ensemble des professionnels et des organismes spécialisés dans la prise en charge des victimes de VSS à Bordeaux tels que l'Espace Santé Étudiants, des médecins généralistes, psychologues, psychiatres, sexologues, ostéopathes, gynécologues ou encore kinésithérapeutes. Il sera présenté à la réunion de rentrée 2021 portant sur la santé, sera transmis à la communauté de Sciences Po Bordeaux via un mail institutionnel et sera mis à disposition sur le site internet et l'ENT de Sciences Po Bordeaux.

Proposition 10 : Mettre en place des formations sur les VSS à destination de l'ensemble de la communauté de Sciences Po Bordeaux.

Pour un changement rapide et efficace garantissant la sécurité et la sérénité des membres de la communauté, nous préconisons la mise en place de ces séances de sensibilisation dès la rentrée de l'année scolaire 2021-2022. La rentrée est un temps fort et marquer cette rentrée du sceau de l'égalité et de l'inclusion de toutes et tous est un signal fort pour les élèves. C'est aussi dès le début de l'année qu'il faut sensibiliser les élèves aux VSS pour prévenir leur survenue ultérieure.

Le contenu des sensibilisations devra être différent selon les publics formés. Suite à la prise de contact par les membres du sous-groupe de travail « Formations » avec des professionnelles de *La Maison d'Ella* aussi intervenantes au CACIS, ces dernières ont élaboré plusieurs propositions pédagogiques adaptées à chacun des publics ciblés. Un accord de principe concernant la durée des sessions de sensibilisation et les thématiques abordées a été trouvé (voir **annexe 8**). Ce processus de formation devra être itératif.

Modules obligatoires de sensibilisation aux VSS et au consentement à destination des étudiant·e·s de première, troisième, quatrième et cinquième années.

La sensibilisation des étudiant·e·s à la question des VSS n'est pas inexistante, mais doit être améliorée. En septembre 2020, les étudiant·e·s primo-entrants ont été sensibilisé·e·s lors de leur semaine d'intégration. En avril 2021, les étudiant·e·s de première année ont eu la possibilité d'assister à une sensibilisation de cet ordre en prévision de leur départ en mobilité. Cette sensibilisation a été menée par les bénévoles de l'association « Clasches » (« Collectif De Lutte Anti-Sexiste contre le

Harcèlement Sexuel dans l'Enseignement Supérieur ») suite aux échanges initiés entre ces bénévoles, les membres de « Sexprimons-Nous » et la chargée de mission à l'égalité femmes-hommes de Sciences Po Bordeaux.

Toutefois, l'accès de cette formation aux seul·e·s étudiant·e·s de première année, ainsi que son caractère optionnel sont deux limites qu'il nous semble essentiel de lever. Les formations non contraignantes ne mobilisent que les publics déjà sensibilisés, et ce y compris dans le contexte de révélation des VSS à Sciences Po Bordeaux au printemps 2021. Ainsi la formation facultative organisée le 8 avril 2021 par l'association « Clasches » n'a rassemblé qu'un public de 25 étudiantes. Il convient de proposer diverses options susceptibles d'inclure le maximum d'étudiant·e·s, y compris en proposant des formations obligatoires, conformément à une pratique en cours dans certaines universités. Les contacts établis entre l'association « Sexprimons-Nous » et l'association CACIS ont permis d'élaborer une offre précise et budgétée de formation (voir **annexe 8**).

Journée de formation obligatoire intitulée « Lutte contre les VSS » à destination de tous les membres de l'Administration.

Cette journée de formation pourrait avoir lieu en septembre 2021 et doit être renouvelée après le recrutement de nouveaux membres du personnel. Une proposition pédagogique a déjà été établie (voir **annexe 8**). Elle pose comme objectifs le développement et le renforcement des compétences des professionnel·le·s dans la prévention et la prise en charge des situations d'agissements sexistes, de harcèlement et de violences sexuelles. Il s'agira pour ce public de prévoir des outils de prévention et d'accompagnement des victimes.

Journée de formation obligatoire intitulée « Lutte contre les VSS » à destination de tou·te·s les enseignant·e·s.

Les objectifs pédagogiques sont sensiblement les mêmes que ceux prévus pour les membres du corps administratif. Il est primordial notamment que les enseignant·e·s sachent quelle conduite adopter s'ils·elles se voient saisi·e·s par l'un·e de leurs étudiant·e·s victime de VSS ou s'ils·elles sont elles et eux-mêmes victimes. Il appartient à chacun·e de se former pour une meilleure cohabitation au sein de l'IEP. Il appartient à l'établissement de déterminer le principe de cette formation, l'obligation de formation pourrait s'imposer dans le cadre de la définition d'une politique d'établissement de lutte contre les VSS.

Concernant les enseignant·e·s vacataires, il est fortement conseillé qu'il·elles suivent une formation en ligne sur les VSS afin qu'ils·elles aient connaissance des principes de déontologie et de pédagogie en vigueur à Sciences Po Bordeaux. Des propositions de MOOCs en ligne sur la formation dans le traitement des VSS peuvent également être effectuées[18].

18 Voir les adresses et les suggestions dans le **tableau de bord**.

II.3. En matière de mobilité internationale, de stages et d'apprentissage

Proposition 11 : Recenser les politiques en matière de VSS des universités partenaires (action en cours).

Cette action est prise en charge par le service Relations Internationales et a fait l'objet de la définition d'une mission pour une stagiaire. L'objectif est de systématiser ces informations pour les étudiant·e·s concernant les ressources mobilisables lors de leur(s) année(s) d'études à l'étranger, pour les étudiant·e·s partant en mobilité ou se trouvant à l'étranger. En annexe n°6, et à titre d'exemple, figure le volet VSS proposé par l'Université de Constance.

Proposition 12 : Intégrer un paragraphe sur les VSS, les LGBTphobies et le racisme dans les témoignages des étudiant·e·s parti·e·s en mobilité (en 2A) (action en cours).

Cette action est prise en charge par le service des Relations Internationales. L'objectif est double : permettre d'instaurer un partage systématique d'informations d'étudiant·e à étudiant·e et permettre une certaine responsabilisation de tou·te·s sur ces questions.

Proposition 13 : Mettre à jour le « Guide mobilité » par les membres de l'association « Sexprimons-Nous » daté de 2018 (action en cours).

À partir des renseignements fournis par les étudiant·e·s de retour de mobilité, ce guide a pour vocation d'être actualisé par les membres de l'association « Sexprimons-Nous ». Il fait un état des lieux pour chaque destination sur les VSS, le racisme, l'homophobie, sur la contraception et la santé menstruelle et propose des ressources utiles (contacts, liste de structures) en cas de VSS. Il sera publié sur les réseaux sociaux de « Sexprimons-Nous » et sur l'ENT de Sciences Po Bordeaux et/ou envoyé par email institutionnel avant le départ en mobilité des étudiant.e.s. (voir **annexe 7** à titre d'exemple).

Proposition 14 : Mettre en place une réunion annuelle sur les VSS pour les étudiant·e·s partant en mobilité.

L'objectif est de préparer et d'informer les étudiant·e·s sur les risques de VSS en mobilité internationale. Leur vulnérabilité tient à leur jeunesse, à leur situation d'éloignement par rapport à leur famille et à leurs amis. La réunion devra présenter les risques pouvant être rencontrés en année de mobilité ainsi que les contacts joignables de Sciences Po Bordeaux pendant cette année-là, qu'il s'agisse de contacts à l'Institut ou dans l'établissement de destination, en cas d'urgence médicale ou de problématique relevant de la scolarité. Cette réunion devra être obligatoire.

Cette proposition a été mise en œuvre au mois d'avril 2021. La présentation des éléments relatifs au contenu des risques en termes de VSS en mobilité a été assurée par le service RI, la chargée de mission à l'égalité femmes-hommes, la juriste, la psychologue de l'établissement. Cette disposition doit être intégrée de façon systématique dans le calendrier de préparation à la mobilité et le contenu des informations délivrées devra être précisé et actualisé régulièrement (voir **annexe 5**).

Proposition 15 : Mettre en place un module spécifique de formation à la prévention des VSS pour les étudiant·e·s internationaux en mobilité entrante.

Ces modules auraient lieu lors d'une des réunions d'information générale et d'accueil lors de la semaine d'intégration (en septembre pour les étudiant·e·s entrant à Sciences Po Bordeaux au semestre 1 et en janvier pour les étudiant·e·s entrant à Sciences Po Bordeaux au semestre 2). Ils seraient proposés en anglais pour l'*English Track* et en français pour le *French Track*. Lors de ces modules, des informations sur le Règlement de la Vie Étudiante de Sciences Po Bordeaux, sur les codes culturels français ainsi que sur les contacts mobilisables pour trouver de l'aide en cas de VSS seraient diffusées. Un questionnaire à faire remplir à tout·e·s les étudiant·e·s à la fin de ces sessions est envisagé.

Proposition 16 : Proposer une écoute et un suivi psychologique des étudiant·e·s de retour de mobilité (3A, filières et étudiant·e·s revenant d'année de césure).

Durant l'année 2019-2020, l'enquête sur le retour de mobilité avait montré que la moitié des étudiant·e·s de Sciences Po Bordeaux semblait vivre un choc culturel lors de l'arrivée dans leur pays d'accueil. Une minorité rapportait des signes de détresse psychologique lors de leur mobilité (phénomène d'acculturation). Enfin, les trois quarts des étudiants semblaient vivre un choc du retour. L'analyse statistique des témoignages portant sur les VSS en février 2021 a montré que 15,8 % des étudiant·e·s se déclaraient être en 2e année au moment des faits et 8,9 % se déclaraient être en mobilité (voir **graphique 8,** p16). Un guide de la mobilité épanouie a été élaboré (voir en **annexe 9**).

Il est toutefois nécessaire d'accompagner davantage cette période de transition. Des ateliers collectifs seront proposés par une psychologue à la rentrée universitaire 2021.

Proposition 17 : Élaborer un dialogue et de règles favorables à la réalisation de stages, d'apprentissages, expériences professionnelles dérogatoires et séjours de recherches dans des conditions de respect des différences de genre et intégrer la question de la prévention des VSS dans les contrats et conventions.

Les stages sont identifiés dans les témoignages comme étant une des périodes de vulnérabilité face aux VSS. Il convient de renforcer le suivi des étudiant·e·s en stage et en formation à l'extérieur de l'établissement. Il convient à cet effet de renforcer ce suivi par les maîtres·se de stage dans et hors de l'établissement.

II.4. En matière de vie associative et de sociabilité étudiante

La vie associative étudiante et festive est une part importante de l'identité des IEP, ainsi qu'un élément d'attractivité fort pour les bacheliers et les étudiant·e·s candidat·e·s. Elle procure à cette période de la scolarité une grande richesse en termes de vie étudiante, elle permet le partage et l'épanouissement individuel, enfin elle nourrit des réseaux de sociabilité forts et durables.

Toutefois, elle est parfois à l'origine de situations à risques multiples et graves pour les étudiant·e·s au point que la pérennité de ces événement pouvait être menacée. Il est par conséquent essentiel de prévenir au mieux ces risques en milieu festif. Or, la vie associative à Sciences Po Bordeaux, est marquée par plusieurs événements annuels phares tels que les compétitions sportives (CRIT, Pré-Crit lors duquel s'affrontent les équipes de sport de Sciences Po Bordeaux et Sciences Po Toulouse, matchs au cours desquels les équipes de sport de Sciences Po Bordeaux affrontent les équipes de sport des autres universités bordelaises), des évènements artistiques et musicaux (l'Apéro-Concert et Artefact), le weekend d'intégration des étudiant·e·s de 1A, les soirées organisées par le BDE à l'extérieur de l'établissement (bars partenaires, boîtes de nuit, privatisation de salles). Ces événements rassemblent parfois des centaines de personnes, se produisent dans des contextes de consommation parfois importante d'alcool, multipliant les risques de violences.

Proposition 18 : Rendre obligatoire la formation d'un·e ou plusieurs référent·e·s « Prévention VSS » dans les associations de l'IEP organisant des évènements.

Dans ces conditions, nous recommandons la formation de référents « Prévention VSS » dans toutes les associations à l'origine de ces évènements festifs, avec l'appui, le cas échéant des Étudiants Relais Santé de l'Espace Santé Étudiants. Ces référents pourraient être choisis parmi les membres des bureaux des associations rassemblant un nombre conséquent d'étudiant·e·s (BDA, AS, Erasmix, BDE). Ces formations pourraient également être étendues à d'autres membres des associations sportives, tels que les capitaines des équipes, les entraîneurs, ainsi que proposé lors de l'échange mené avec la Fédécrit. La formation proposée devra être adaptée à l'organisation des événements festifs et concernera l'accompagnement des victimes de VSS, la communication sur l'existence de la CVE de Sciences Po Bordeaux et pourra impliquer la distribution de matériel de prévention (supports de communication sur la santé sexuelle et sur le consentement).

Proposition 19 : Rendre obligatoire la déclaration systématique des événements festifs organisés par les associations de Sciences Po Bordeaux.

Une déclaration préalable des événements festifs est requise par la Préfecture de Police qui a édicté une charte des événements festifs à destination des associations étudiantes de la région Nouvelle Aquitaine. Toutefois, cette charte date de 2012 et nécessite d'être actualisée. En la matière, de bonnes pratiques existent, comme par exemple celle de l'Université Bordeaux Montaigne qui fixe des cadres à la consommation d'alcool dans les événements festifs étudiants[19].

19 Voir https://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/_content/charte-des-associations-etudiantes-de-bordeaux-3-article.pdf

Proposition 20 : Améliorer le protocole de sécurité pour les événements sportifs et festifs organisés dans le cadre de la vie associative de Sciences Po Bordeaux.

La discussion organisée avec 3 représentants de la Fédécrit et les membres du GT VSS témoigne de la prise de conscience de la nécessité d'organiser des événements responsables en matière de consommation d'alcool et d'organisation de la prévention des VSS lors des événements sportifs en particulier **(voir annexe 3**). Plusieurs pistes sont évoquées par les représentants de la Fédécrit, en particulier la possibilité de modifier le règlement du CRIT par l'ajout de sanctions d'exclusion en cas d'agression sexuelle ou d'alcoolisation excessive. La possibilité de créer des « *chill zones* », ou endroits calmes, loin de la musique, pour s'asseoir, boire de l'eau, se reposer. Une autre option est discutée : élargir la compétence de sanction aujourd'hui concentrée par la commission des présidents.

Ces mesures sont du ressort de la Fédécrit, Sciences Po Bordeaux dispose toutefois de leviers d'action importants, notamment dans la perspective de l'organisation potentielle du CRIT à Bordeaux en mars 2022. L'organisation de l'événement pourrait être subordonnée à l'élaboration d'un protocole de sécurité obligatoire pour les manifestations organisées par les associations de Sciences Po Bordeaux.

Proposition 21 : Contrôler les financements par Sciences Po Bordeaux pour les associations étudiantes en fonction du respect des engagements pris.

Un autre levier d'action mobilisable à l'égard des associations étudiantes organisatrices d'événements festifs et sportifs est la conditionnalité des financements subordonnée au respect des chartes associatives, des protocoles de sécurité, des formations obligatoires.

Ainsi capacité sera donnée à la Commission vie associative, de rejeter une demande de financement en cas de manquement avéré de la part d'une association étudiante.

Proposition 22 : Mettre en place un groupe de travail conjoint pour l'organisation de la sécurité sur les sites du CRIT 2022 à Bordeaux.

La proposition 22 fait l'objet d'une demande de la part des représentants de la Fédécrit dans la perspective de l'organisation potentielle du CRIT en mars 2022. Par ailleurs, le GT VSS recommande très fortement la constitution de ce groupe de travail dans une perspective de prévention des VSS en association avec les parties prenantes de la communauté de Sciences Po Bordeaux. Ce groupe pourrait comprendre des membres de l'établissement et, en particulier, du pôle Sports. Le responsable du pôle Sports a manifesté son intérêt pour les travaux du GT VSS. Il pourrait également inclure plus largement les associations féministes de Sciences Po Bordeaux.

Conclusion

Les 22 propositions et sous-propositions présentées ci-dessus sont le fruit d'un travail collectif et résultent de la prise de conscience commune face à une nécessaire évolution dans la prévention et la prise en charge des VSS à Sciences Po Bordeaux. Les VSS s'inscrivent dans un contexte social plus large, certes en mouvement, mais également marqué par des discriminations et des violences de genre structurelles. Ce constat doit conduire à tout sauf à la passivité. La révélation des témoignages d'étudiantes face aux VSS a suscité une forte émotion dans la communauté de Sciences Po Bordeaux. Elle ne doit pas rester sans réponse.

L'appui des tutelles des établissements d'enseignement supérieur serait précieux pour favoriser la cohérence des politiques et le partage des bonnes pratiques.

Les mesures proposées ci-dessus ont le mérite d'initier une réflexion qui demande à être soutenue par un projet de direction fort dans le domaine de la prévention des VSS. Un élément clé en est la formation des personnels et des étudiant·e·s.

D'autres pistes doivent être poursuivies : la réalisation des stages, le domaine de la formation continue, les partenariats avec les institutions. Des mesures plus incitatives doivent être promues : festivals, concours, manifestations culturelles destinées à enraciner la culture du respect entre les genres, du rejet des discriminations de toutes natures, de la promotion de l'égalité.

Ces propositions ont donc vocation à être complétées et à s'inscrire dans un temps long pour que les étudiant·e·s puissent étudier dans des conditions sereines.

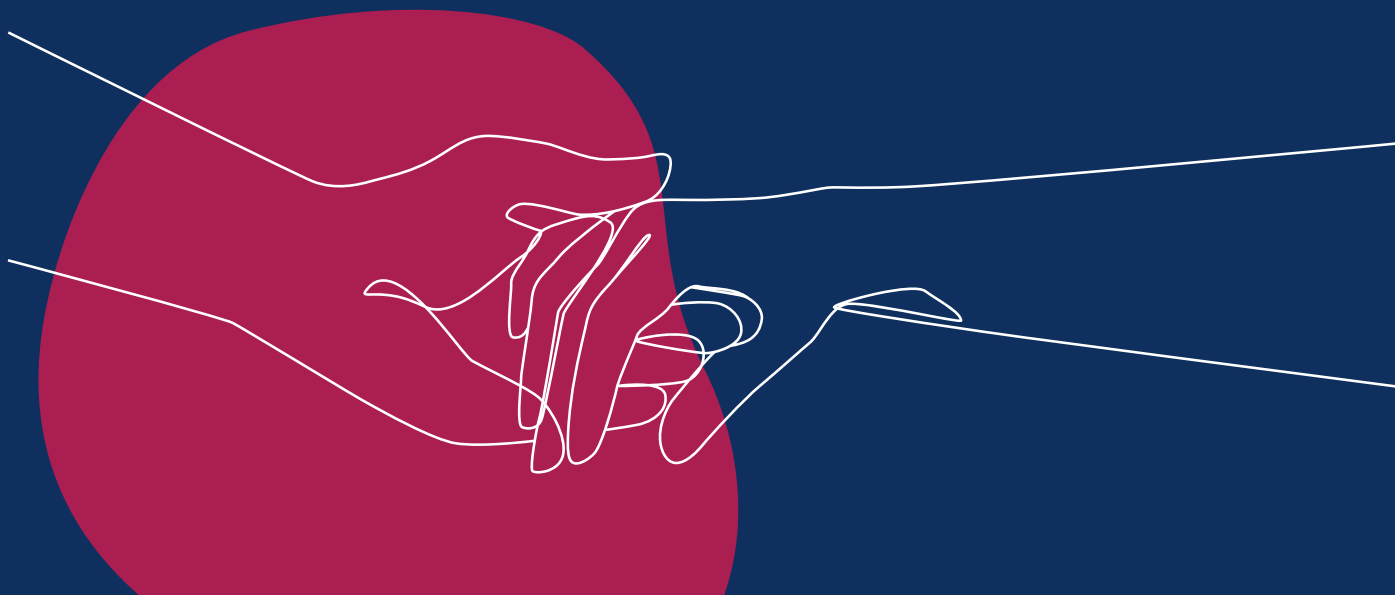

Ressources

1. Textes réglementaires (liste non exhaustive)

Loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel

Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (rénovation de la procédure disciplinaire afin de mieux garantir l'impartialité des juridictions).

Circulaire du 25 novembre 2015 sur la prévention et le traitement du harcèlement sexuel dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Feuille de route 2017 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Lettre-recommandations aux établissements (20 décembre 2016).

Circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique

La loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique

2. Sites (liste non exhaustive)

Le site **stop-violences-femmes.gouv.fr**

Le site **stop-harcelement-sexuel.gouv.fr**

Le site du Collectif de lutte antisexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur (Clasches)

Le 3919, un numéro de téléphone gratuit et spécialisé, qui garantit l'anonymat.

Le 08VICTIMES, un numéro unique pour toutes les victimes, quel que soit le type d'agression ou de préjudice.

3. Campagnes (exemples)

26.10.2020

6e journée des missions égalité de l'ESR : la prise en charge des violences sexistes et sexuelles et des discriminations au sein de l'ESR.

30.03.2020

Enquêter sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) : l'enquête de l'OVE comprend désormais un volet sur les VSS.

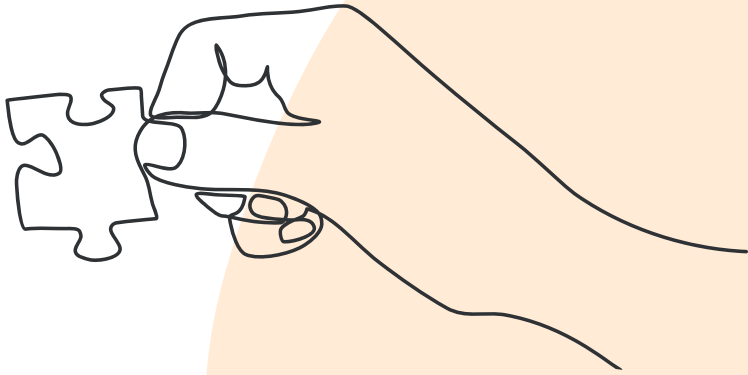

Annexes

Annexe 1 : communiqué de la Direction de Sciences Po Bordeaux en date du 2 février 2021

Sciences Po Bordeaux

Direction

Communiqué de la direction de Sciences Po Bordeaux
2 février 2021

Le directeur de Sciences Po Bordeaux, Yves Déloye, a reçu ce jour, mardi 2 février, des représentantes de l'association Sexprimons Nous qui ont recueilli de nombreux messages de leurs collègues anciennes ou anciens élèves ou actuellement en cours de scolarité à Sciences Po Bordeaux, victimes d'actes de sexisme, de violences ou d'abus sexuels.

Entouré de l'équipe de direction, Yves Déloye a, en préambule de la réunion, tenu à saluer le courage de toutes celles et tous ceux qui ont choisi de témoigner de ces actes odieux, avec d'autant plus de force que l'évocation de ces souffrances a été une cause de douleur accrue.

Il a également souligné l'émotion qui a saisi la communauté de Sciences Po Bordeaux à la lecture de ces témoignages en rappelant sa condamnation ancienne et sans réserve de tels actes et de leurs auteurs. La plus grande bienveillance et une pleine sollicitude doivent répondre aux drames évoqués. C'est la position institutionnelle et humaine de Sciences Po Bordeaux aujourd'hui comme hier.

L'ampleur et la gravité des faits évoqués, qu'ils aient été ou non commis dans le cadre de la scolarité à Sciences Po Bordeaux, obligent à une évaluation renouvelée de tout ce que l'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux a mis en place au titre de l'écoute et de l'accompagnement des élèves victimes. Si plusieurs dispositifs ont déjà été déployés, il faut poursuivre leur développement, en ajouter de nouveaux et les adapter pour saisir tous les cas avérés. Maintenant que cette parole tragique a été libérée, elle doit être accueillie avec empathie et traitée avec détermination.

Le directeur a souhaité entendre les propositions des responsables de l'association Sexprimons Nous et prendre en compte leurs remarques et critiques. Il a indiqué que, dans un climat de confiance renouvelé et partagé, un travail en profondeur et en commun, construit avec les associations étudiantes, doit être engagé au moins sur trois axes, sans préjuger d'autres orientations qui pourront être discutées :

1) Aider à l'expression de la parole de toutes les victimes en les écoutant et en les accompagnant le plus possible. Pour ce faire des structures adaptées doivent être renforcées et le cas échéant mises en place ;

2) Former l'ensemble des membres de la communauté de Sciences Po Bordeaux à la vigilance par rapport aux violences et agressions sexuelles. En ce sens, la mise en place d'un programme précis de formation et de prévention, devra être conçu. Les associations étudiantes seront invitées à y tenir leur rôle si elles l'estiment pertinent ;

3) Identifier précisément les moments et les lieux, dans la scolarité à Sciences Po Bordeaux et, globalement, dans la vie des élèves inscrit·e·s dans l'école, où peuvent s'exprimer et s'exercer des actes sexistes, des agressions et des violences sexuelles, et élaborer un ensemble d'outils et de dispositifs destinés à prévenir de tels actes et, s'ils ont eu lieu, à soutenir et défendre les victimes tout en mettant tout en œuvre pour sanctionner les auteurs, dans le respect du cadre juridique en vigueur.

Le directeur a demandé à Madame Caroline Dufy, chargée de mission égalité femmes-hommes, d'animer un groupe de travail ayant pour objectif de proposer un plan de lutte, de formation et de prévention qui permet de sécuriser l'ensemble de la communauté de Sciences Po Bordeaux. Ce plan devra être présenté aux différentes instances de l'établissement d'ici la fin du semestre afin que sa mise en œuvre puisse se faire à la rentrée 2021-22.

Sciences Po Bordeaux considère que la gravité des faits rapportés ainsi que leur ampleur nécessitent une prise de conscience à la hauteur des drames personnels vécus et relatés. Dans cette perspective, le directeur appelle toutes celles et tous ceux qui souhaitent joindre leurs efforts au combat engagé à se manifester pour faire en sorte que toutes et tous se sentent en sécurité et en confiance dans leur école. Dans l'immédiat, il invite l'ensemble des enseignant·e·s à prendre le temps lors de leur prochaine séquence pédagogique pour engager le dialogue avec leurs étudiant·e·s pour écouter la souffrance des élèves.

***

Annexe 2 : liste des membres du groupe de travail sur les Violences Sexistes et Sexuelles

16 personnes :

Anais Delaunay, étudiante, membre du bureau de l'association Sexprimons-Nous, (sous-groupe Formations)

Caroline Dufy, MCF, chargée de mission à l'égalité femmes-hommes (sous-groupe mobilité)

Louise Combret, étudiante, membre du bureau de l'association Sexprimons-Nous, (sous-groupe Enquêtes)

Marie Ferrières, étudiante, membre du bureau de l'association Sexprimons-Nous (sous-groupe Prise en charge victimes VSS)

Laetitia Hippeau, chargée d'orientation et psychologue du travail, (sous-groupe Prise en charge victimes VSS)

Marie-Pierre Labarrière, gestionnaire scolarité 4A-5A (sous-groupe Formations)

Amélie Laurent, étudiante, membre du bureau de l'association Sexprimons-Nous, (sous-groupe mobilité)

Louise Marmié, étudiante, membre du bureau de l'association Sexprimons-Nous, (sous-groupe Formations)

Lisa Motzig, étudiante, membre du bureau de l'association Sexprimons-Nous, (sous-groupe mobilité)

Léana Moulia, étudiante, membre du bureau de l'association Sexprimons-Nous, (sous-groupe Prise en charge victimes VSS)

Floriane Reilhan, conseillère de prévention et ingénieure développement durable, (sous-groupe Enquêtes)

Ludovic Renard, directeur des relations internationales, (sous-groupe mobilité)

Léa Sorhouetgaray, étudiante, membre du bureau de l'association Sexprimons-Nous, (sous-groupe Formations)

Karima Tajri, cirectrice affaires juridiques, (sous-groupe Enquêtes)

Mickaël Temporao, MCF, Représentant des enseignant·e·s, (sous-groupe Enquêtes) (sous-groupe Formations)

Sophia Snihji, responsable du service Vie étudiante (sous-groupe Prise en charge victimes VSS)

Annexe 3 : liste des réunions et auditions du GT VSS et actions menées en marge du GT VSS

Réunions plénières suite à la formation du GT VSS le 2 février 2021.

Date	Ordre du jour	Statut
11 février	Formation du groupe et formation des sous-groupes	Réunion plénière
11 mars	Élaboration d'axes de propositions	Réunion plénière
15 avril	Échange sur les formations et définition de propositions prioritaires par sous-groupes	Réunion plénière
7 mai	Échange avec les élus étudiants du CA (1er collège : Gwenn Birrier (On est là) et Claire-Ange Coupey (Ecclésia) 2e collège : François Lafont (Ecclésia) et Clémentine Millan (On est là !) - Et discussion autour de propositions prioritaires	Réunion plénière
18 mai	Réunion Chargée de mission égalité, Sexprimons-Nous et pour la Fédécrit (Jeanne Herbeau, Arthur Rieu, Victor Houssin)	Formation restreinte
20 mai	Rédaction collective du rapport	Réunion plénière
28 mai	Achèvement du travail sur le rapport	Réunion plénière

Ne sont pas précisées dans ce tableau d'autres réunions, en particulier les réunions des sous-groupes ayant eu lieu dans les périodes intermédiaires, ainsi que les consultations spécifiques de membres du GT avec des structures extérieures (Associations féministes à Sciences Po Bordeaux, Maison d'Ella, CACIS, responsable des stages et des partenariats extérieurs).

Actions/ réunions collectives organisées par les membres du GT VSS en marge des réunions du GT

- **Séminaire sur le cyberharcèlement et les cyberviolences,** vendredi 12 mars 2021, 12h45-14h15 (organisation conjointe université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux Sciences Agro).

- **Réunion mobilité et présentation des informations VSS** à destination des étudiant·e·s de 1A, jeudi 7 avril 2021, 9h00-10h30.

- **Réunion Prévenir et traiter les violences sexistes et sexuelles** avec le collectif CLASCHES, vendredi 9 avril 2021, 14h00-16h00.

Annexe 4 : extrait du LIvret d'accueil destiné aux étudiants primo-entrants (p. 9), présentation de la Cellule de Veille et d'Écoute

Cellule de veille et d'écoute

La Cellule de veille et d'écoute

Un problème, une question ? Prenez contact avec la Cellule de veille et d'écoute.

Composition de la cellule de veille et d'écoute

- **Psychologue**
- **Juriste**
- **Chargée de mission égalité femmes-hommes**
- **Conseiller de prévention**
- **Chargée de mission vie étudiante et associative**

Des domaines d'actions multiples

Dans le respect de la confidentialité et de la neutralité, la cellule de veille et d'écoute a pour vocation de traiter des situations de discrimination, de violence, de harcèlement, de bizutage, de conflits relationnels, de troubles addictifs dont seraient victimes ou témoins les membres de la communauté de Sciences Po Bordeaux.

Cette cellule a un rôle d'écoute, d'accompagnement à la qualification des faits ou à la constitution de dossier et d'orientation vers les interlocuteurs appropriés. Elle a également un rôle d'information et de sensibilisation.

Fonctionnement de la cellule

1. Je suis **victime** ou **témoin**, je contacte la cellule par mail ou par téléphone

+33 (0)6 31 95 11 06

ecoute@sciencespobordeaux.fr

2. Un entretien m'est proposé avec deux membres de la cellule
3. Je suis écouté·e, accompagné·e et/ou orienté·e vers les services compétents

Annexe 5 : extrait document réunion mobilité à destination des étudiants partants de 1A (8 avril 2021)

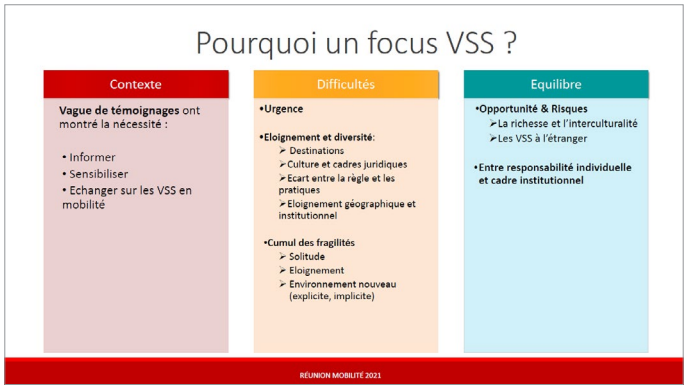

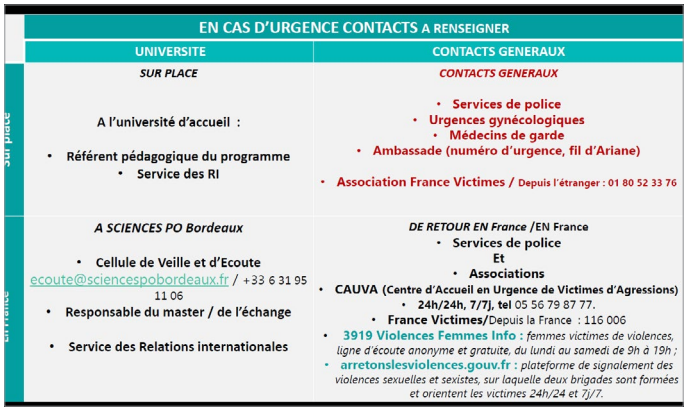

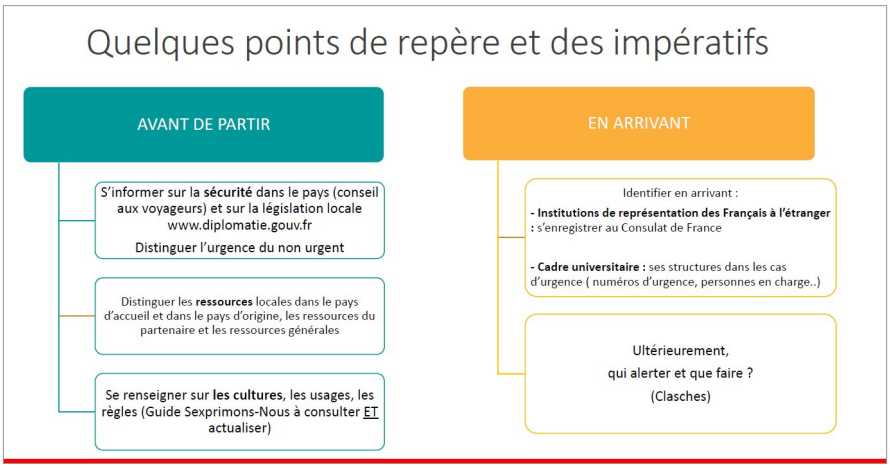

Annexe 6 : extrait travail sur les conventions (LR) : l'exemple de l'Université de Constance

Universität Konstanz

International Office
University of Konstanz
D-78457 Konstanz
www.uni-konstanz.de/international-office/

Nichtdiskriminierungsklausel in den Präambeln zukünftiger Kooperationsverträge der Universität Konstanz

Die Universität Konstanz handelt uneingeschränkt gemäß den Grundsätzen der Nichtdiskriminierung. Alle an der Kooperation beteiligten Personen werden unabhängig von ihrem persönlichen Hintergrund entsprechend ihren Aufgaben gleichberechtigt behandelt. Die Universität Konstanz erwartet denselben Umgang mit den Grundsätzen der Nichtdiskriminierung von ihren Partneruniversitäten.

Non-discrimination clause to be included in the preamble of future cooperation contracts of the University of Konstanz

The University of Konstanz complies, without exception, with the principles of non-discrimination. All persons involved in the cooperation are treated as equals, irrespective of their personal backgrounds and in accordance to their tasks. The University of Konstanz expects its partner universities to adhere to the same principles of non-discrimination.

Bei Übereinstimmung

The University of Konstanz and the Partner University comply, without exception, with the principles of non-discrimination. All persons involved in the cooperation are treated as equals, irrespective of their personal backgrounds and in accordance to their tasks. Therefore, both institutions adhere to the same principles of non-discrimination.

Annexe 7 : extrait du guide de mobilité élaboré par l'association Sexprimons-Nous

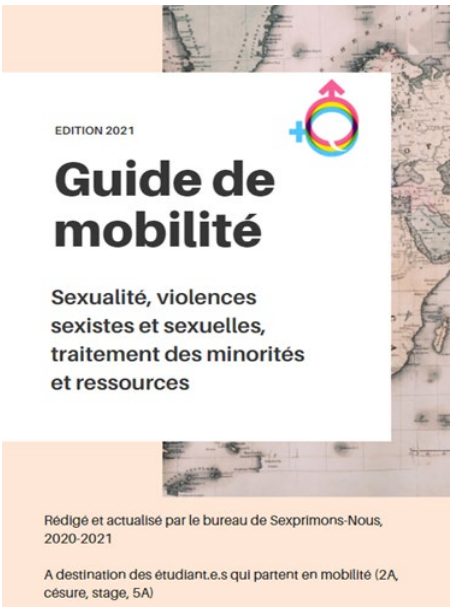

Annexe 8 : proposition pédagogique des intervenantes du CACIS pour les différents publics

Formation « Lutte contre les violences sexuelles et sexistes »

Avril 2021- Sciences Po Bordeaux

Contexte

Dans le cadre du groupe de travail sur les violences sexuelles et sexistes mis en place à Sciences Po Bordeaux, nous avons travaillé avec l'association Sexprimons nous pour proposer trois formations prenant en considération la spécificité des publics concernés :

- une formation à destination des membres de l'administration,
- une seconde formation à destination du personnel pédagogique,
- une troisième session à destination des étudiants.

Doc de W

Public

Membres de l'administration de Sciences Po Bordeaux

Prérequis

Aucun

Objectifs

Objectif général

Développer et/ ou renforcer les compétences des professionnels dans la prévention et la prise en charge des situations d'agissements sexistes, de harcèlement et de violences sexuelles.

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre théorique et juridique en matière de harcèlement sexuel, de violences sexuelles et sexistes et les responsabilités du personnel encadrant et enseignant
- Identifier les situations d'agissements sexistes, de harcèlement et de violences sexuelles
- Comprendre les conséquences de situations d'agissements sexistes, de harcèlement et de violences sexuelles
- Réagir de façon adéquate à une situation de harcèlement sexuel, de violences sexuelles et sexistes (en tant que témoin- collègue, responsable syndical, responsable hiérarchique- ou en tant que victime)
- Identifier les dispositifs mis en place dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- Prévoir les mesures à prendre pour prévenir les situations de harcèlement sexuel, de violences sexuelles et sexistes (outil de prévention à développer…) et pour accompagner et protéger la victime

Contenu prévisionnel

Présentation de la Maison d'Ella et du réseau territorial sur la lutte et la prise en charge des violences sexuelles et sexistes

Objectif :

- Découvrir l'activité d'une structure d'aide aux victimes et l'inscription de son action dans le réseau partenarial
- Comprendre les modalités de prise en charge à la MDE et des partenaires qui y travaillent.

Contenu :

Présentation des missions et rôles des structures présentent dans la prise en charge des victimes de violences à la Maison d'Ella et du fonctionnement du réseau d'aide aux victimes.

Les violences, de quoi parle-t-on ?

Objectifs :

- Situer les violences sexuelles dans le contexte actuel
- Définir les différentes notions autour des violences sexuelles
- Acquérir un langage commun autour des violences.

Contenu :
Travail sur les représentations autour des violences sexuelles, Définition des violences et différentes formes de violences- Le cycle de la violence- Les stratégies de l'agresseur.

Protection des victimes renforcée
Objectifs :
- Clarifier le cadre légal en matière de violences
- Faire le point sur les Lois en matière d'égalité dans le domaine du droit du travail et les obligations des employeurs.

Contenu : Articulation entre le droit pénal et le droit du travail- Point sur les différentes infractions et analyse de situations ; Caractériser et définir le harcèlement sexuel : Différence entre séduction et harcèlement.

Le repérage
Objectif :
- Connaître et identifier les éléments nécessaires au repérage des situations de violences.

Contenu : Identification des signes d'alerte et points de vigilance- Ecoute active- Comment aborder le sujet des violences ? Avec quelles questions ? Quand l'aborder ?

Conséquences des violences sexuelles chez les victimes et leur entourage :
Objectifs :
- Connaître les conséquences des violences sexuelles et leurs impacts chez les victimes
- Reconnaître les mécanismes mis en jeu chez les victimes de violences sexuelles et sexistes.

Contenu : Approche des mécanismes biologiques et physiologiques mis en jeu dans les situations de violence ; Conséquences des violences sur la vie sociale, psychique et l'estime de soi ; Repérage des troubles psycho traumatiques et attitudes à adopter pour accueillir et accompagner la personne de façon adaptée.

Posture professionnelle
Objectif :
- Savoir accompagner et orienter vers le réseau de partenaires.

Contenu : La prise en charge et l'orientation ; Réflexion sur les solutions d'accompagnement et les postures professionnelles.

Organisation de la session

Durée : 1 jour

Délai d'accès : 2021

Public

Personnels pédagogique de Sciences Po Bordeaux

Prérequis

Aucun

Objectifs

Objectif général

Développer et/ ou renforcer les compétences des professionnels dans la prévention et la prise en charge des situations d'agissements sexistes, de harcèlement et de violences sexuelles.

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre théorique et juridique en matière de harcèlement sexuel, de violences sexuelles et sexistes
- Identifier les situations d'agissements sexistes, de harcèlement et de violences sexuelles
- Comprendre les conséquences de situations d'agissements sexistes, de harcèlement et de violences sexuelles
- Réagir de façon adéquate à une situation de harcèlement sexuel, de violences sexuelles et sexistes (en tant que témoin- collègue, responsable syndical, responsable hiérarchique- ou en tant que victime)
- Identifier les dispositifs mis en place dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- Prévenir et gérer les situations de harcèlement sexuel (outil de prévention à développer...)

Contenu prévisionnel

Présentation de la Maison d'Ella et du réseau territorial sur la lutte et la prise en charge des violences sexuelles

Objectif :

- Découvrir l'activité d'une structure d'aide aux victimes et l'inscription de son action dans le réseau partenarial
- Comprendre les modalités de prise en charge à la MDE et des partenaires qui y travaillent.

Contenu :

Présentation des missions et rôles des structures présentent dans la prise en charge des victimes de violences à la Maison d'Ella et du fonctionnement du réseau d'aide aux victimes.

Les violences, de quoi parle-t-on ?

Objectifs :

- Situer les violences sexuelles dans le contexte actuel
- Définir les différentes notions autour des violences sexuelles
- Acquérir un langage commun autour des violences.

Contenu :

Travail sur les représentations autour des violences sexuelles, Définition des violences et différentes formes de violences- Le cycle de la violence- Les stratégies de l'agresseur.

Le Cadre légal

Objectif :

- Identifier les outils juridiques de protection pour en informer les victimes.

Contenu : Rappel sur les Lois et les Plans de lutte contre les violences.

Le repérage

Objectif :

- Connaître et identifier les éléments nécessaires au repérage des situations de violences.

Contenu : Identification des signes d'alerte et points de vigilance- Ecoute active- Comment aborder le sujet des violences lors des ateliers ? Avec quelles questions ? Quand l'aborder ?

Conséquences des violences sexuelles chez les victimes et leur entourage :

Objectifs :

- Connaître les conséquences des violences sexuelles et leurs impacts chez les victimes
- Reconnaître les mécanismes mis en jeu chez les victimes de violences sexuelles.

Contenu : Approche des mécanismes biologiques et physiologiques mis en jeu dans les situations de violence ; Conséquences des violences sur la vie sociale, psychique et l'estime de soi; Repérage des troubles psycho traumatiques et attitudes à adopter pour accueillir et accompagner la personne de façon adaptée.

De la prévention à la prise en charge des violences

Objectif :

- Intégrer la prévention et lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans les progressions pédagogiques
- Savoir accompagner et orienter vers le réseau de partenaires.

Contenu **:** Réflexion éthique autour des notions d'égalité, d'intimité, de consentement, de respect des choix... La prise en charge et l'orientation des victimes de violences- Réflexion sur les solutions d'accompagnement et les postures professionnelles.

Organisation de la session

Durée : 1 jour

Délai d'accès : 2021

Public

Etudiant.e.s Sciences Po Bordeaux

Prérequis

Aucun

Objectifs

Objectif général

Sensibiliser les étudiant.e.s au repérage des agissements sexistes, des situations de harcèlement et de violences sexuelles et explorer les différentes postures adaptées face à ces situations.

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre théorique et juridique en matière de harcèlement sexuel, de violences sexuelles et sexistes
- Identifier les situations d'agissements sexistes, de harcèlement et de violences sexuelles
- Comprendre les conséquences de situations d'agissements sexistes, de harcèlement et de violences sexuelles
- Réagir de façon adéquate à une situation de harcèlement sexuel, de violences sexuelles et sexistes (en tant que témoin ou en tant que victime)
- Identifier les dispositifs mis en place dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- Prévenir les situations de harcèlement sexuel

Contenu prévisionnel

Repérage des situations de harcèlement et de violences

Objectif :

- Travailler sur les représentations des participants
- Acquérir un langage commun autour des différentes formes de violences
- Connaître et identifier les éléments nécessaires au repérage des situations de violences

Contenu : Le support utilisé sera des spots publicitaires- Réflexion en groupe afin d'identifier le type de violence concernée et repérer les éléments qui le déterminent pour conclure sur un apport théorique sur les violences.

Ethique et cadre légal

Objectif :

- Connaître le cadre légal
- Aborder le positionnement éthique face à certaines situations

Contenu : Le support utilisé sera un quizz créé, en s'inspirant de l'outil "Le qu'en dira-t-on". Les différentes situations du quizz nous permettront d'illustrer ce que dit la Loi et de réfléchir au positionnement éthique.

Comment réagir en tant que témoins ou victimes de violences

Objectifs :

- Comprendre le phénomène de la violence, ses mécanismes et ses conséquences sur les victimes de violences
- Connaitre le réseau de partenaire sur le territoire

Contenu : Le support utilisé sera des mises en situations. A partir des différentes mises en situations sur lesquelles les participants réfléchiront un apport sera fait sur les conséquences des violences sur les victimes. Cette compréhension amènera le participant à réfléchir au positionnement adéquate dans l'accompagnement et l'orientation qui peuvent être proposés.

Organisation de la session

Durée : 3 séances 2 à 3 heures par groupe

Délai d'accès : 2021

Doc de W

Méthodes pédagogiques

Travail autour des difficultés rencontrées par les professionnels face aux questionnements ou aux comportements des usagers.

Approche pédagogique concrète et pragmatique s'appuyant sur des méthodes de pédagogie active : alternance d'exposés théoriques courts, d'études de cas, d'analyse de pratiques

Intervenants pressentis

- Muriel BICHAUD ; éducatrice spécialisée, Conseillère conjugale et familiale, Thérapeute familiale et ICV à la Maison d'Ella- CACIS
- Paloma HERNANDEZ ; psychologue EMDR à la Maison d'Ella- CACIS

Modalités d'évaluation

L'évaluation s'effectue tout au long du processus de formation. Elle est composée :

- d'un recueil des attentes des participants afin d'ajuster les contenus au plus près des préoccupations rencontrées,
- de synthèses quotidiennes pour adapter la progression pédagogique au fur et à mesure de la formation
- d'une évaluation finale par questionnaire auto-administré afin de mesurer le degré de satisfaction et l'atteinte des objectifs.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap peut être étudiée.

Docdeo

Annexe 9 : extraits du petit guide pour une mobilité épanouie destiné aux étudiants de 2A

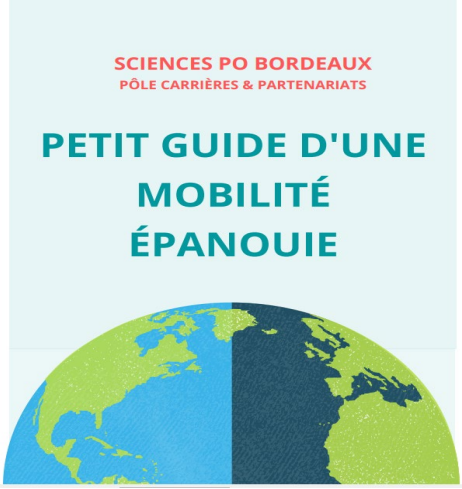

AVANT LE DÉPART

- La **décentration** est un état mental qu'il est conseillé d'installer avant la rencontre culturelle pour se rendre disponible et ouvert. Il préconise de prendre volontairement du recul par rapport à soi-même pour devenir conscient du fonctionnement de sa propre culture et d'y rôle que l'on y joue. Ainsi, on peut plus facilement repérer les zones sensibles qui sont activées chez nous et comprendre les émotions que l'on vit.
- Réfléchir à ses **attentes** pour les rendre les plus réalistes possibles.

Ex : en discuter avec un ami ou un local, regarder des documentaires...

DANS LE PAYS D'ACCUEIL

- Se préparer à la **recherche de logement**.

Ex : échanger avec un étudiant de Sciences Po en mobilité/un local...

- Apprendre les bases de la **langue** et de la **culture**.

Ex : chaines Youtube (Easy Langages...) et applications (Duolinguo...)

- Entretenir les relations avec les **proches du pays d'origine**.

Ex : favoriser les visites et s'aider d'un proche pour l'installation

- Créer de nouvelles relations avec les **hôtes du pays d'accueil** car ils pourront vous transmettre des compétences culturelles utiles à votre réussite scolaire et être un support psychologique.

Ex : être à l'initiative de moments conviviaux, rejoindre une association....

AU RETOUR

- Prévoir un **retour progressif**.

Ex : utiliser l'été pour voyager, faire un stage, travailler...

- S'armer de **patience** et d'**efforts** pour retrouver un équilibre.

Ex : s'investir dans la vie associative...

- **Exprimer** ses ressentis.

Ex : partager ses émotions négatives avec un proche, un ami de mobilité...

- **Consulter un spécialiste** en cas de difficultés sévères.

Sciences Po Bordeaux

Rapport du groupe de travail sur les violences sexistes et sexuelles Sciences Po Bordeaux

Pour discussion par le Conseil d'Administration le 25 juin 2021. Illustrations : Adobe Stock.